### FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX MODELE DE DOCUMENT DE PROJET



### **DOCUMENT DE PROJET DU PBF**

Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

Pays: Tchad	
TITRE DU PROJET : Promouv	oir la consolidation de la paix par la résolution des conflits et le
	t les autorités locales dans le nord du Tchad
<u>C</u>	ateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :
Modalité de financement du	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds
PBF:	d'affectation spéciale ("Trust fund") (au lieu des comptes des
☐ IRF	organisations bénéficiaires):
□ RG PRF	Fonds d'affectation spéciale national
I KI	Fonds d'affectation spéciale régional
	Nom du fonds d'affectation spéciale :
	Nom du fonds d'affectation speciale:
Lista da l'ansamble des agences	bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par
	` *
	canisation (ONU, ONG etc.): Organisation Internationale pour les
Migrations (OIM), Humanité et Ir	
	euvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux):
	ement du territoire (et délégués au niveau des provinces)
	t de l'Énergie (et délégués au niveau des provinces)
Chefferies traditionnelles et repré	sentants communautaires locaux
75 / 1 7 7/	1 1 1 01 1 2 2001
Date approximative de démarra	
Durée du projet en mois :2 30 m	
	eur du pays) de mise en œuvre du projet : Provinces du Borkou,
Ennedi Ouest et Tibesti.	
	enêtres de priorité spécifiques du PBF:
Initiative de promotion de l'ég	
Initiative de promotion des jeu	ines
Transition entre différentes co	nfigurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien
de la paix)	
Projet transfrontalier ou région	nal
Budget total du projet PBF* (pa	ar agence bénéficiaire) :
<b>OIM:</b> \$ 1,800,000	
HI: \$ 1,200,000	
Total PBF: \$ 3,000,000	
	ersement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire,
0 11	annrouvés nar PRSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte

 $<sup>1\,</sup>$  Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.  $2\,$  La durée maximum des projets IRF est de  $18\,$  mois et PRF de  $36\,$  mois.

du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

PBF 1 <sup>ère</sup> tranche (35 %):	PBF 2 <sup>ème</sup> tranche* (35 %):	PBF 3 <sup>ème</sup> tranche* (30%):	
HI: \$ 420,000	HI: \$ 420,000	OIM: \$ 540,000 HI: \$ 360,000 TOTAL: \$900,000	

Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :

Les trois provinces du Nord du Tchad (Borkou, Ennedi, Tibesti) habituellement connues sous le terme de B.E.T occupent 50% du territoire Tchadien. Situées entre le Darfour à l'Est, la Libye au Nord et le Niger à l'Ouest elle sont également séparées de la capitale N'Djamena et des autres grands pôles économiques du pays par plusieurs centaines de kilomètres de désert. Le B.E.T est l'une des régions du Tchad qui a le plus souffert des conséquences d'une instabilité sécuritaire qui perdure depuis l'indépendance du Tchad en 1960. Marquée par des années de guerre, d'incursions rebelles, des divisions politiques et intercommunautaires, des sources de tensions, et de l'ampleur de plus en plus grande du trafic illicite et des personnes, le B.E.T fait face à un grand nombre des facteurs de déstabilisation et d'insécurité.

Historiquement rebelles au pouvoir central, les trois provinces du Nord ont depuis toujours été marginalisées et tenues à l'écart du développement du reste du pays. De par sa géographie et son histoire de passage et d'échanges dans la bande Sahélienne, les différents conflits entourant cette zone ont eu un impact direct sur les habitants du B.E.T. Ces derniers ont su aux cours des générations et des conflits s'adapter aux différents contextes sécuritaires instables en développant des liens familiaux et communautaires d'entraide très développés. Aujourd'hui divisées en trois entités administratives distinctes ces trois provinces conservent cependant des liens très forts qu'ils soient d'ordre communautaires ou économiques.

Depuis 2012 avec la découverte des ressources et l'absence des plans de gestion des ressources en or (concertés entre les populations locales et les autorités) dans le nord du Tchad, ont accentué l'insécurité des habitants et des migrants dans cette zone périphérique du pays, et ont impacté négativement la sécurité au niveau national et régional.

L'exploitation et la gestion de ces ressources demeurent une source de conflit entre les différentes parties prenantes et présentes dans les zones a fort potentiels d'extraction aurifère : la population locale, des groupes non originaires de la région attirées par l'exploitation minière, et l'État. A cela s'ajoute l'apparition sporadique de groupes armés en provenance notamment du Soudan mais aussi de Libye qui s'activent dans le B.E.T pour tirer profit des mines d'or.

De nombreuses exactions et intimidations envers les populations locales leurs sont imputées au prétexte de vouloir maintenir un climat de peur et de soumission favorable à leurs activités. Dans cette région isolée et hostile aux confins du pays, l'état parvient difficilement à assurer le contrôle de la sécurité des communautés vivant à proximité des zones aurifères.

Dans ce contexte, la situation est caractérisée par une défiance profonde entre des communautés locales et les autorités étatiques (centrales et provinciales), la prolifération d'activités illicites telles que la traite

d'êtres humains, le trafic de marchandises (carburant, armes légères, munitions, drogues), le travail forcé dans les zones aurifères et une mauvaise gestion des ressources entre l'État et les communautés locales (revenus liés à l'exploitation des mines d'or). Il est urgent et opportun d'adresser cette problématique aujourd'hui car le Gouvernement tchadien, depuis 2018 et la dernière réforme du Code Minier, souhaite institutionnaliser l'exploitation des ressources naturelles en or des régions du Nord et pour cela il est indispensable qu'un dialogue ouvert soit établis entre les populations locales et les représentants des autorités Nationales relatif aux retombées économiques liées à ces ressources.

Afin d'atténuer les sources de conflit entre les communautés locales, le Gouvernement Central et les autorités locales, ce projet vise à renforcer la confiance entre les différents acteurs locaux en mettant en place des espaces de rencontres et de dialogues inclusifs au niveau local, à améliorer le dialogue entre le niveau décisionnel central et local grâce notamment au relais du Haut-Commissariat aux affaires traditionnelles (représentant à N'Djamena les intérêts des autorités traditionnelles locales) enfin par la mise en place d'activités de dividendes de paix : c'est à dire des financement de projets locaux choisis conjointement par/et bénéficiant aux communautés locales (installation de moulins/jardins communautaires gérés conjointement, financement de structures communes bénéficiant à la cohésion sociale de la communauté).

Ces activités ont pour principal objectif de réactiver le dialogue entre les différents acteurs aussi bien au niveau local qu'au niveau central. Le projet contribuera à la résilience des communautés dans leur réponse aux conflits en favorisant le dialogue communautaire et les dividendes de la paix basés sur les besoins des divers groupes communautaires, ainsi que par des espaces de dialogue pour prévenir et régler les conflits liés aux ressources naturelles. Outre cette première approche, une meilleure gestion de la sécurité et notamment des frontières est une condition de base pour la consolidation de la paix dans le nord du Tchad. Ce projet propose ainsi une formation spécifique sur la gestion des frontières, y compris l'identification des documents frauduleux, le référencement des victimes de la traite, les techniques d'interrogation et l'intégration des principes de protection. Les formations sur la gestion de frontières seront complétées par des formations en médiation, en droits de l'homme, en prévention de la violence basée sur le genre, en communication non violente et en techniques de désescalade pour contribuer à une professionnalisation globale du secteur de la sécurité dans le but d'améliorer les relations entre la population locale et les forces de sécurité.

Sous l'égide du Ministère du Plan et du Ministère des Mines ce projet sera mis en œuvre conjointement par l'Organisation Internationale pour les Migrations et Humanité & Inclusion. Une coopération proche sera établie avec les Haut-Commissariat au Affaires Traditionnelles et les chefferies traditionnelles locales, qui dans leurs rôles médiateurs et de liaison, auront une place importante dans l'ensemble du projet tout en assurant la durabilité de l'intervention.

Résumer le mécanisme de consultation adopté pour formuler le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris (i) via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, et (ii) avec les communautés cibles et la société civile.

Ce projet a été compilé par l'OIM et HI en étroite coopération. Le Gouvernorat du Borkou a été consulté au sujet du projet (Gouverneur, Délégué du Plan, Délégué des Mines) et a demandé d'identifier les points focaux au niveau des ministères à N'Djamena (procès-verbal dans l'annexe).

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes3 : Score 2 Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : 31 % et \$ 936,434						
Degré de risque du pro	jet4:2					
	e de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au t (choisir un domaine seulement5) : (2.3) Prévention/gestion des conflits					
Le cas échéant, le résulta Résultat 6 - Gouvernanc	at de l'UNDAF auquel le projet contribue : Résultat 4 - Protection sociale ; e					
Le cas échéant, <b>Objecti</b> t; ODD 16.3; ODD 16.4	f de Développement Durable auquel le projet contribue : ODD 10.7; ODD 5					
	hématiques prioritaires de la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le vation de la paix et l'autonomisation et participation des femmes et des					
Le cas échéant, Objectif	National Stratégique auquel le projet contribue :					
Type de demande :	Type de demande : Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :					
Nouveau projet  ⊠ Révision de projet  □ Changement de résultat / sujet : □ Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : □ Budget PBF supplémentaire : □ Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : USD XXXXX						
	Brève justification de la révision:  NB: s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.					

<sup>3</sup> Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 2** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 1** pour les projets qui contribuent d'une certaine manière a l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

<sup>4 0 =</sup> risque faible pour la réalisation des résultats

<sup>1 =</sup> risque moyen pour la réalisation des résultats

<sup>2 =</sup> risque élevé pour la réalisation des résultats

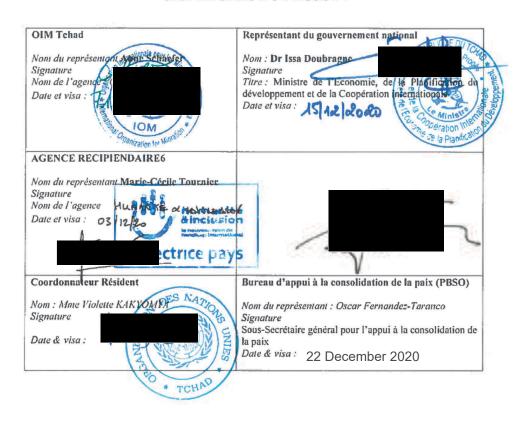
<sup>5 (1.1)</sup> Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

<sup>(2.1)</sup> Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

<sup>(3.1)</sup> Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

<sup>(4.1)</sup> Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

#### SIGNATURES DU PROJET:



# I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

a) Décrire brièvement **l'analyse de conflit** et la relation entre les conclusions de l'analyse et le projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes.

Les régions du Borkou, Ennedi Ouest et Tibesti (B.E.T), au nord du Tchad, reçoivent les investissements les plus faibles du pays alors qu'il est déjà l'un des plus pauvres du monde, se classant 1876 parmi 189 pays selon l'Indice de Développement Humain. Cette zone désertique limitrophe de la Libye se caractérise en outre par un historique de gouvernance parallèle reposant sur un régime traditionnel et d'une succession de rébellions contre le pouvoir central depuis l'indépendance du Tchad en 1960. Au cours des deux dernières années, la découverte de réserves d'or abondantes, la crise libyenne et l'escalade des tensions le long de sa frontière sud avec le Tchad ont encore déstabilisé la région déjà marginalisée et ont facilité l'émergence d'un système d'exploitation et de trafics.

L'enjeux est multiple : d'une part l'exploitation et la gestion de ressources alimentent les conflits internes et communautaires tout en favorisant les activités de crime organisée (traite d'illicites et humaine) et défavorisant la situation des migrants, et d'autre part, les affrontements inter-ethniques et communautaires et le besoin de stabilisation et amélioration du cadre sécuritaire communautaire.

Comme dans d'autres pays du Sahel la découverte du métal précieux et la ruée vers l'or qui a suivi ont ainsi aggravé la situation sécuritaire de cette région marginalisée<sup>7</sup>. Au cœur des tensions se retrouvent les communautés locales et l'État, en quête de trouver une balance dans la gestion des ressources et l'exploitation des sols. Un corpus législatif relatif à l'exploitation minière existe depuis 1995<sup>8</sup>, il a été complété par de nouvelle dispositions en 2018<sup>9</sup> et par la proposition de trois nouveaux décrets en Conseil des Ministres en date du 19 Décembre 2020<sup>10</sup>. L'État octroie donc des concessions mais ni le code minier ni les concessions sont considérées comme légitimes par les populations locales. Cette ruée vers l'or s'est également accompagnée par une augmentation de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation et de travaux forcés par des exploitants de concessions minières informelles (ces exploitants ont des profils divers ; anciens combattants, rebêles, anciens militaires, hommes d'affaires locaux, commerçants). 11 Les mines d'or attirent des personnes en provenance des régions de l'ouest, du centre du Tchad, ainsi que des personnes du Darfour et des populations soudanaises des camps de réfugiés à l'est du pays. Parallèlement des femmes comme des hommes migrent à travers la région et deviennent victimes d'esclavage ou de la traite humaine. Parmi les femmes migrantes interrogées par l'OIM à Zouarké, Kalait et Faya en 2019 52% disent se déplacer pour des motifs économiques et 31 % pour rejoindre leurs familles (majoritairement dans les provinces du Sud et de l'Est du Tchad). Les risques spécifiques que les femmes encourent lorsqu'elles

<sup>6</sup> http://hdr.undp.org/en/content/2019-human-development-index-ranking

<sup>7 &</sup>quot;Das gelbe Fieber", Frankfurter Allgemeine Quaterly – Ausgabe 03 / 2020 – S. 136 - 144

<sup>8</sup> http://www.droit-afrique.com/upload/doc/tchad/Tchad-Code-1995-minier.pdf

<sup>9</sup> https://www.a-mla.org/images/acts/CHAD%20MINING%20CODE%202018.pdf.pdf

<sup>10</sup> https://tchadinfos.com/politique/tchad-sept-projets-de-loi-sur-huit-adoptes-au-conseil-des-ministres/

<sup>11</sup> Global Initiative Against Transnational Organized Crime. 2019. "After the Storm. Organized crime across the Sahel-Sahara following upheaval in Libya and Mali."

migrent sont de deux ordres : tout d'abord, elles ne sont souvent pas conscientes des risques encourus lors du périple et notamment de la situation sécuritaire au Nord du Tchad, ce qui peut les entrainer dans des situations de prostitution ou travaux forcés dans des réseaux de trafiquants. Comparé aux hommes les femmes semblent rencontrer plus souvent des difficultés financières lors de leur migration et ont un niveau d'éducation beaucoup plus faible. 59% des femmes interrogées en 2019 ont déclaré n'avoir aucun niveau d'éducation. Les migrants interrogés - femmes et hommes - sont relativement jeunes. Parmi les femmes interrogées au cours de l'année 2019, 54% avaient moins de 30 ans. Les enfants très jeunes (12-16 ans) sont aussi des cibles recherchées des trafiquants et des exploitants de sites aurifères (les sites aurifères du Nord du Tchad sont situés exclusivement sous des anciens cours d'eau asséchés et les techniques d'extraction consistent à creuser des galeries et à en remonter des minéraux, la taille et la corpulence des personnes étant ici un facteur déterminant).

L'exploitation de l'or dans le Sahara a aussi des impacts destructeurs sur l'environnement et la santé des orpailleurs, ce qui peut renforcer des conflits entre des populations locales et des orpailleurs. Dans l'exploitation artisanale l'utilisation du mercure endommage les organes et le sang des orpailleurs, qui généralement ne portent pas d'outils de protection, drastiquement réduisant leur espérance de vie et empoissonnant l'eau, avec des effets secondaires sur la santé. La dégradation de l'eau – ressource précieuse dans cette zone - peut détruire la base de vie des populations locales et ainsi augmenter les conflits entre les populations locales et les orpailleurs.

Depuis la découverte de mines d'or exploitables en surface dans le nord du Tchad, il y a eu une lutte continue entre le gouvernement et les communautés locales pour exploiter les ressources d'une région où la présence récente de l'État est d'avantage perçue comme une opportunité d'accaparer des ressources naturelles sans investir dans le développement structurel de cette partie du pays. <sup>13</sup> Comme mentionné ci-dessus, 2018 et 2019 ont été deux années particulièrement tendues en ce qui concerne l'exploitation des ressources des régions du Nord. Après avoir remodelé la composition administrative des provinces du Nord, les forces militaires tchadiennes ont lancé une opération contre Miski<sup>14</sup>, ancienne ville de la province du Tibesti qui a refusé de changer de statut administratif. Miski est également entourée de nombreuses zones aurifères et plus accessible que d'autres villes / sites du nord du Tchad. Cette situation s'est transformée en une confrontation de deux ans<sup>15</sup> entre le Comité d'Autodéfense de Miski principalement composé de chefs de communautés locales et de jeunes contre l'armée tchadienne. Dans ce jeu de pouvoir pour l'exploitation des ressources aurifères du Nord du pays, Miski est devenu le symbole du conflit entre les communautés locales et le gouvernement tchadien.

En novembre 2019, un fragile traité de paix a été signé entre le comité d'autodéfense de Miski et le gouvernement concernant l'exploitation générale des sites aurifères et la gestion des ressources locales des régions du Nord. Alors que par la suite à la signature de l'accord les affrontements avaient cessé entre les communautés locales et le gouvernement depuis le début du mois de juin 2020, des tensions resurgissaient notamment à Miski autour de l'arrivée de matériel d'orpaillage appartenant à une compagnie minière liée au gouvernement. Le 7 septembre 2020, le comité d'autodéfense de Miski finalement a annulé l'accord de paix, le 8

<sup>12 &</sup>quot;Das gelbe Fieber", Frankfurter Allgemeine Quaterly – Ausgabe 03 / 2020 – S. 136 - 144

<sup>13</sup> https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/08/14/tchad-les-habitants-de-miski-sont-assieges-et-menaces-d-une-nouvelle-attaque\_5499457\_3212.html

<sup>14</sup> http://www.rfi.fr/fr/afrique/20191018-tchad-combats-region-miski-black-out-informationnel

<sup>15</sup> http://www.rfi.fr/fr/afrique/20191109-crise-miski-tchad-revirement-ndjamena

octobre 2020 le gouvernement a ordonné la fermeture de toute site d'exploitation artisanal sur le territoire, l'annulation de tous les titres miniers et le rapatriement des orpailleurs étrangers. Des affrontements entre le militaire et la population à Wour dans la province du Tibesti ont été reporté.

La question de l'exploitation des ressources est un élément central dans la dynamique des conflits dans les trois régions du Nord. Si les ressources issues de l'exploitation des sols sont correctement redistribuées mais surtout perçues comment équitablement utilisées pour le développement du Nord alors les causes profondes et structurelles des conflits locaux pourront être confrontés.

Aux disputes communautaires se rajoute également la présence des Toubous, forts de leur implantation d'une part et d'autre de la frontière ils font valoir leurs intérêts sur le prélèvement des ressources naturelles de la région. L'enjeu gouvernemental est donc aussi d'assurer la stabilisation de la région pour éviter que les ressources naturelles n'alimentent des groupes susceptibles de mettre en danger la souveraineté du Tchad Les menaces à la sécurité personnelle des habitants du nord du Tchad sont aggravées en raison de l'absence de services publics chargés de lutter contre les délits ou les violences (physiques et structurelles), tandis que l'effondrement de la Libye a provoqué l'arrivée d'une grande quantité d'armes au Sahel. Les violations des droits de l'homme concernent également les migrants, principalement en provenance des régions du sud du Tchad, qui sont souvent victimes de circuits de traite et sont exploités dans les mines d'or. La région connaît donc des affrontements interethniques, des affrontements armés, des bombardements aériens, mais aussi des accrochages entre groupes armés ou trafiquants et militaires, des détournements de véhicules, l'exploitation de femmes, de filles et de plus en plus de jeunes hommes et la sécurité de la communauté n'est donc pas garantie. Bien que la région du BET soit considérée comme une zone d'intervention prioritaire selon le Plan de Réponse Humanitaire 2019 pour le Tchad, ne s'y trouvent actuellement et de manière permanente seulement l'OIM, Humanité & Inclusion (HI) et la GIZ.

Par ailleurs dans le B.E.T, les causes structurelles et profondes des conflits sont liées au manque de participation politique, a un manque d'opportunités économiques et sociales égales, a l'accès inéquitable des ressources naturelles et de manière générale. Les causes immédiates du conflit sont multiples : un secteur de la sécurité peu formé, des actions arbitraires non contrôlées par les autorités locales, la prolifération des armes légères, violations des droits de l'homme, activités illicites telles que la traite d'êtres humains, le trafic de marchandises, d'armes et de minéraux rendu possible par des frontières poreuses, le rôle déstabilisateur de groupes armés autonomes, le banditisme. Le fait que les causes structurelles et immédiates des conflits perdurent, cela entraine une méfiance et une déconnexion entre les autorités locales, le gouvernement central et la population.

La dimension genre est également à souligner. D'une part, le UNHCR estime que autour de 80% des jeunes qui quittent le centre du Tchad pour rechercher des opportunités économiques dans le nord sont des hommes. <sup>16</sup> Ce sont surtout des hommes qui travaillent dans les mines d'or illégales et qui sont recrutés par des groupes rebelles au nord du pays. Néanmoins, les femmes émigrent également vers le nord. Parmi 16,000 personnes interrogées par l'OIM Tchad le long des routes migratoires en avril 2019, presque 25% sont des femmes dont une majorité indiquait vouloir rejoindre leur famille au Nord du Tchad (indiquant Faya comme destination finale de leur parcours). La raison de leur migration vers le nord était soit de soutenir

8

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> UNHCR, Tchad "Situation sur les mouvements mixtes au Tchad en 2018", (Dashboard mixed migration, Décembre 2018)

directement leur mari, soit de démarrer leur entreprise autour des petits commerces (vente de céréales, de légumes et d'huile). Les risques spécifiques qu'ils courent lorsqu'ils migrent sont de deux ordres. Tout d'abord, ils ne sont souvent pas conscients des dangers que représentent le voyage et le Nord, ce qui les place dans des situations de prostitution ou travaux forcées dans les réseaux de trafiquants.<sup>17</sup>

D'autre part, dans les trois provinces du nord sur lesquelles ce projet sera axé, les jeunes femmes sont encore plus marginalisées que les jeunes hommes dans les processus décisionnels et l'activité économique locale, en raison de traditions qui valorisent l'âge et la masculinité par rapport à la jeunesse et à la féminité. Par ailleurs, le manque de moyens dont dispose les autorités locales rend très difficile pour elles d'offrir des opportunités de formation et d'emploi aux jeunes et surtout aux femmes. La majorité des femmes se retrouvent donc limitées à faire des petits commerces pour subvenir à leurs besoins.

Il faut noter que la crise actuelle liée à l'épidémie de la Covid 19 et les mesures de restriction de mouvement prisent par le gouvernement ont eu plusieurs impacts secondaires néfastes en termes de protection pour les individus sur les circuits migratoires du Nord du Tchad. Des mouvements de déportation de migrants tchadiens et étrangers ont eu lieu et persistent depuis la Libye vers le Nord du Tchad. Ces personnes déportées sont automatiquement placées en quarantaine dans des localités frontalières très difficiles d'accès autant pour les services de l'État que pour les organismes humanitaires, et cela entraine des situations de mise en danger exacerbé par le fait que ces zones sont parsemées de sites aurifères en constante recherche de main d'œuvre. Les personnes misent en quarantaine se retrouvent donc à la merci des passeurs qui proposent leur service à des personnes en état de vulnérabilité extrême. En outre, ces individus (not. Femmes et enfants) se retrouvent dans des lieux de mise en quarantaine où ils sont confrontés à des risques d'abus permanents liés aux mauvaises conditions d'encadrement des mesures prisent pour lutter contre la Covid 19. Les passeurs et les trafiquants profitent des mesures de restriction de mouvement pour se substituer aux routes préalablement empruntées par les migrants.

La crise actuelle et les mesures spécifiques misent en place ont donc exacerbé la vulnérabilité des populations dans le Nord du pays qui font déjà face aux violences structurelles liées au contexte de l'exploitation des ressources locales. En effet, l'impossibilité de mouvement dans des zones déjà très exposées aux trafics d'êtres humains exacerbe la vulnérabilité des personnes sur les circuits migratoires. Les migrants et les orpailleurs ne pouvant pas se déplacer et ce regroupant dans des villes/carrefours sont plus exposés aux trafiquants qui leur promettent la possibilité de continuer à se déplacer. La limitation des déplacements officiels fait augmenter le risque que ces personnes sont prêtes à prendre pour poursuivre leur route.

La situation actuelle est donc caractérisée par :

- Une défiance profonde entre les communautés du Nord et les autorités étatiques
- Une gestion des frontières en difficulté qui permet la prolifération d'activités illicites telles que la traite d'êtres humains, le trafic de marchandises (carburant, armes légères, munitions, drogues) et le travail forcé dans les zones aurifères (phénomène renforcé

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> United Nations Support Mission in Libya Office of the High Commissioner for Human Rights. "Desperate and Dangerous: Report on the Human Rights Situation of Migrants and Refugees in Libya." Www.ohchr.org, 20 Dec. 2018, www.ohchr.org/Documents/Countries/LY/LibyaMigrationReport.pdf.

- par la crise liée à la Covid 19 et les situations de vulnérabilité extrême que les mesures préventives provoquent sur les populations migrantes)
- Une mauvaise gestion des ressources entre l'État central, les autorités locales et les communautés locales (revenus liés à l'exploitation des mines d'or) lié à un manque de dialogue de fond quand a la stratégie a adopté pour l'exploitation et la redistribution de ces ressources.

Les principaux acteurs du conflit relatif aux ressources en or du nord du Tchad sont l'État avec les Forces de Sécurité, les orpailleurs réunis en communautés d'origine sur les sites d'exploitation et les communautés locales dont certaines se sont organisées en comité d'autodéfense (ex : Comité d'Auto-Défense de Miski) pour empêcher la mainmise des ressources en or par l'État. Des alliances occasionnelles et changeantes peuvent être perçues sporadiquement entre ces trois acteurs. A eux, se rajoutent les groupes armés rebelles, qui s'alignent en général sur les revendications des communautés locales pour ne pas s'aliéner leur soutien.

Afin d'adresser ces multiples défis et causes, et dans le but de limiter les risques de conflit et une aggravation de la situation, le projet aura pour objectif d'instaurer des mécanismes locaux de renforcement de confiance entre les différents acteurs aux niveaux local et national à travers de multiples activités de médiation dans le but de favoriser un espace de dialogue mixte. Ces activités de médiation porteront initialement sur les causes structurelles des conflits et mobiliseront localement tous les différents acteurs pour identifier les problèmes conjointement. Ensuite elles se concentreront sur les conséquences que cela provoque sur les mobilités frontalières, le renforcement des capacités des autorités locales, la sensibilisation à la proliférations SLAW et les méthodes de communications non violentes et de réduction de conflit. Une fois cette phase initiale initiée, le projet sera concentré sur le développement de ces méthodes de médiation sur la thématique de gestion des ressources naturelles. Il est important de répondre aux besoins des parties prenantes de manière graduelle, collective et inclusive afin d'initier ou renforcer cette idée de mutualisation des efforts pour la recherche de solutions. Le manque de confiance polarise les accords sur l'exploitation et la redistribution des ressources aurifères de la région, elle entrave l'amélioration des conditions de vie de la population locale et empêche l'essor d'une volonté commune pour lutter contre les problèmes liés aux trafics, à la contrebande et à la gestion des frontières. La mise en place d'espaces de dialogues reconnus par les différents acteurs locaux pour discuter et adresser des problèmes communs à l'ensemble de la communauté doivent renforcer la confiance au niveau local. C'est suite à cette reconnaissance préalable de légitimité locale que les représentants de l'Etat localement et les représentants du Haut-Commissariat aux affaires traditionnelles pourrons porter au niveau central des revendications locales concertées. Il est nécessaire d'avoir une approche évolutive et progressive qui se fonde sur une dynamique de confiance. Typiquement, il n'y a pas de structures de concertation inclusive dans les communautés du BET. Il y a, d'un côté, les chefs (masculins) qui se réunissent pour prendre entre eux les décisions pour la communauté et qui représentent la communauté vis-à-vis des autorités ou d'autres acteurs extérieurs. Il y a des groupements de femmes et des jeunes, la plupart focalisée sur l'activité économique de leurs membres. Au niveau de Faya, des différents chefs traditionnels forment une commission pour le règlement de conflits (comité de gestion de conflit) qui est aussi en contact avec les autorités administratifs et religieuses. Des structures comparables moins formalisées peuvent être trouvées dans le contexte rural. Alors que l'autorité traditionnelle (masculine) et l'autorité administratif au niveau des municipalités est souvent assurer par la même personne, la consultation des autres groupes est considérée optionnelle. Une enquête à Faya, la capitale du

Borkou, a montré que les jeunes ne sont pratiquement jamais consultés par les autorités, bien qu'il y existe un grand nombre d'associations de jeunes. La Cellule de Liaison d'Information des Associations Féminines au Tchad (CELIAF) est la structure principale des associations de femmes au-delà des groupements avec des antennes dans les provinces.

Des forums de dialogue et d'échange d'informations entre les autorités étatiques locales au niveau des gouvernorats / préfectures et mairies et les communautés locales, les acteurs locaux de la société civile, les points focaux du ministère du projet et les autorités chargées de l'application des lois locales et nationales sur les risques associés à un dialogue rompu ou à un malentendu sur la gestion des ressources, et le soutien aux communautés locales seront promus à travers un ensemble diversifié d'activités dites de « peace dividend ». Ces discussions devront aussi avoir lieu à N'Djamena avec les représentants des Ministères concernés et des représentants des acteurs présents sur le terrain. Le « peace dividend » sera alimenté notamment par les projets collectifs pour lesquels des financements seront attribués. La perspective de gagner ces appuis pour la communauté devrait inciter les représentants à opter pour le dialogue et pour travailler sur les plans de gestion de ressources ainsi que sur les autres appuis tangibles concernant les formations dans les produits décrits ci-dessous. Une partie de la motivation pour pérenniser le processus devrait s'instituer dans l'interaction même entre les acteurs à travers des engagements vis-à-vis des autres. Cette action permettra de remédier au manque de confiance entre l'État tchadien et les communautés et de tendre à instaurer un climat plus pacifié et durable dans les trois provinces du nord, représentées par leurs chefs traditionnels.

Le fragile traité de paix reste cependant une excellente occasion de renforcer la coopération et les discussions sur l'atténuation des conflits et les ressources de médiation en cas de conflits entre les autorités administratives, le secteur de la sécurité et les communautés. Les deux partenaires de projet sont bien placés pour faciliter ce renforcement. Humanité et Inclusion (HI) est déjà bien implantée dans la région par le biais des comités communautaires traditionnels locaux dans les principales villes, et l'OIM entretient des relations solides avec les autorités locales des trois provinces concernées.

#### Analyses des acteurs clefs et principales parties prenantes :

Gouvernement central et forces de sécurité	L'intérêt principal du Gouvernement est la stabilité et la bonne gouvernance dans la région du BET, où l'autorité étatique est traditionnellement faible à cause des capacités limités de contrôler ce territoire vaste et désertique. Une meilleure gestion de ressources en fait partie. Le gouvernement est préoccupé par l'influence des groupes rebelles qui sont implanté de l'autre côté de la frontière et des liens potentiels entre l'économie illicite au nord du Tchad et les activités de ces groupes. Une meilleure gestion de la frontière fait donc partie des intérêt clefs du gouvernement. La stratégie pour maintenir la stabilité jusqu'ici était basé sur les actions militaires.
Comités d'autodéfense	Les comités d'autodéfense réclament des ressources naturelles et contestent l'exploitation à travers des concession accordées aux entreprises internationales. Les comités se sont trouvés dans des affrontements ouverts avec les militaires tchadiens. Les actions des comités sont ancrées dans une logique ethnique et la distinction par rapport à l'Etat tchadien. Des liens existent avec des populations qui vivent de l'autre côté de la frontière. Les comités d'autodéfense ont été créés pour « défendre » les intérêts des communautés contre la mainmise de l'Etat. Comme chef traditionnels de leurs communautés les membres

	des comités ont l'intérêt de prospérité et développement pour leur communauté.
Orpailleurs	Les orpailleurs ne constituent pas un groupe homogène en ce qui concerne leur provenance et leur intégration dans l'économie qui s'est développé autour de l'exploitation des ressources naturelles. L'intérêt de chaque orpailleur est d'améliorer sa situation économique en travaillant dans une des mines pour un certain temps. Derrière les orpailleurs il y a des réseaux qui sont intéressés par une rente de l'exploitation des ressources minières. Il y a parmi les orpailleurs des réfugiés soudanais qui ont quitté des camps à l'est du Tchad ou des jeunes des provinces du centre du Tchad. Certaines personnes sont venues à leur propre compte, certains ont amené par des réseaux de trafiquants. Les orpailleurs constituent quand même un groupe à part par rapport à la population locale. Des conflits entre les nouveaux arrivés et les communautés se sont produits sur l'utilisation de ressources, inclus les ressources minières. Selon les informations disponibles les orpailleurs sont uniquement des hommes.
Groupes armés rebelles	Les groupes armés rebelles luttent contre l'Etat tchadien. Leur intérêt est d'affaiblir les forces armées et le contrôle politique. Ils sont traditionnellement basés dans le sud de la Libye à partir d'où ils préparent des attaques. Les groupes rebelles essaient de mobiliser le soutien de la population tchadienne par exemple à travers des communiques dénonçant des actes du Gouvernement.
Femmes et jeunes filles et d'autres groupes marginalisés au sein des communautés	Il y a au sein des communautés ciblés des membres marginalisés dans la participation aux prises de décision et à la prise en compte de leur intérêt dans la gestion des affaires de la communauté, dont les femmes et jeunes filles, des minorités ethniques, des personnes handicapées, et des personnes de caste dites « inferieures ».  Les femmes sont les principales victimes de cette exclusion à cause des traditions ancestrales qui les maintient en permanence sous tutelle masculine (patriarcale ou matrimoniale). Il en découle des situations d'abus telles que le mariage précoce ou forcé, le taux de scolarisation très faible, la privation des droits civils, le travail forcé, etc.  Tous ces acteurs n'ont pas d'intérêt commun, mais partage le sort d'un rôle limité en ce qui concerne les décisions à prendre au niveau des communautés et concernant leur activité économique. Leur contribution pour la cohésion social, l'économie local et la consolidation est donc marginal.  Ils se regroupent souvent en association AVEC par affinité corporative, par habitant d'un même quartier ou par ressortissant d'un même village en ce qui concerne les jeunes. Concernant les femmes ses groupements existent aussi et sont centrées sur la pratique d'une même activité artisanale.
Autorités locales	Les autorités locales sont intéressées par le contrôle dans le territoire qu'ils administrent. Le dégrée d'identification avec l'Etat centrale peut varier selon des appartenances ethniques ou des intérêts économiques locaux.
Chefs traditionnels	Les chefs traditionnels représentent les différentes familles, clans, ethnies. Leur intérêt et de maintenir la cohésion au sein de leur communauté, préserver les traditions et revendiquer la propriété terrienne et les ressources qui en découlent pour leur famille respective.

b) Expliquer succinctement la manière dont le projet est en phase avec et appuie les cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies, et promeut l'appropriation nationale et comment le projet se base sur une phase précédente, le cas échéant, et/ou profite des enseignements pertinents.

L'intervention proposée est conforme au plan national de développement 2017-2021. Dans le cadre du deuxième pilier du plan de développement, le gouvernement tchadien vise à renforcer la bonne gouvernance en renforçant le dialogue entre les communautés locales et les différentes autorités civiles et de sécurité (gouvernorats, préfets, maires, forces de sécurité police et militaires) et par des mécanismes de gestion pacifique des conflits.

Le projet est également conforme aux résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, en particulier le soutien envisagé aux autorités au titre de l'objectif stratégique 3 (Gouvernance-paix-sécurité).

L'initiative s'inscrit dans les priorités de la demande d'éligibilité PBF de 2017, dont un des domaines prioritaires est la promotion du dialogue et la coexistence, ainsi que dans le rapport stratégique annuel PBF de décembre 2019 en contribuant au domaine stratégique 2.3 ce qui sera une nouveauté pour le portefeuille PBF. L'intervention appuiera également la Priorité 2 (Prévenir et résoudre les conflits et consolider la paix, prévenir l'extrémisme violent et la criminalité, et promouvoir l'accès à la justice et les droits de l'homme) du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel (UNISS) et aborde une lacune stratégique en matière de consolidation de la paix dans le sens où il n'existe actuellement pas d'intervention pour une meilleure gestion des ressources naturelles dans une zone dont stabilité impact sur la sécurité nationale et régionale.

L'OIM entretient de bonnes relations de travail avec les gouverneurs des 2 provinces ciblées et la province du Tibesti. Avec une présence déjà établie dans ces régions depuis 2016 pour HI et une réouverture de base pour OIM depuis 2018 l'OIM et l'HI bénéficient de la connaissance de la zone, des fructueuses relations avec les autorités, ainsi que de la confiance de la population locale. Cela donne à l'OIM ainsi qu'à HI un avantage dans la création de canaux de communication entre les responsables locaux et les communautés ciblées. HI a mis en œuvre de nombreuses opérations relevant du déminage ou de la prévention de la dispersion de Restes Explosifs de Guerres (REG) ainsi que de nombreux projets d'appui au développement économique dans les zones visées par ce projet ce qui lui donne une bonne connaissance du terrain, du maillage communautaire et des relations entre les différents acteurs. L'OIM a mis en œuvre des activités de consolidation de la paix par le biais notamment de formations et d'ateliers à l'intention des forces de sécurité sur les droits de l'homme et la gestion des migrations dans les trois provinces au nord du pays. L'OIM met également en œuvre un autre projet PBF sur trois régions et à destination spécifique des jeunes qui vise à renforcer leur participation dans les processus de prise de décisions politiques au niveau local, à sensibiliser sur les risques dus aux migrations irrégulières vers le Nord et enfin à renforcer les capacités de formation localement pour crée des alternatives économiques à l'orpaillage.

Au niveau de la gestion de frontières des synergies avec d'autres projets envisagés par l'OIM concernent l'appui aux autorités au niveau du Migration Information Data System (MIDAS) et des formations des officiels pour son opération, la détection de cas de traite et des cas nécessitant des mesures de protection, ainsi que la détection des marchandises illégales. L'OIM appui notamment le gouvernement tchadien pour un meilleur contrôle de sa frontière avec la Libye à travers un projet financé par le gouvernement d'Italie. Ce projet PBF renforcera cette

intervention, entre autres, à travers les forums de dialogue et d'échange d'information envisagés entre les communautés locales et les autorités ce qui aura un impact direct sur l'orpaillage illégal et le trafic de personne Le renforcement des capacités des Forces de Sécurité devrait permettre une réduction de la violence inhérente au trafic d'êtres humains.

c) Un résumé des **interventions existantes** dans le secteur de l'intervention proposée en remplissant le tableau ci-dessous :

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Axes thématiques du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Appui au déminage, au développement et à la protection sociale des personnes vulnérables	Délégation de l'Union Européenne	- Déminage des zones minées dans le BET - Appui l'insertion socio-économique des ménages vulnérables pour améliorer leur résilience - Réadaptation des personnes handicapées, victimes de mines - Renforcement des capacités des structures étatiques	- Implication, responsabilisation des communautés dans le projet par la mise en place des comités locaux comme socle dans les localités d'intervention - Investissements collectifs - Appui aux Activités Génératrices de Revenus - Filets de protection sociale pour les plus démunis - Appui à la mise en place des AVEC Ces activités d'appui à la résilience des population bénéficiaires d'activités de déminage s'inscrivent dans le cadre de l'approche CAMA adoptée par HI. Cette approche implique que la finalité de la remise à disposition des terres aux populations consécutive au déminage est de permettre le retour à la prospérité économique des populations en les soutenant dans la prise en charge de leur besoins vitaux puis progressivement en leur permettant de retrouver l'autonomie qu'elles avaient perdu au niveau de la prise en charge de leur moyen d'existence. Socio- économique. Dans le cadre du présent projet, nous mettrons en œuvre les mêmes activités de

			développement qui correspondent au modèle de progression des bénéficiaires pour un objectif et une approche différente. Ici, c'est la stabilité socioéconomique qui intervient comme préalable à l'avènement de la paix sociale à deux niveaux. Ainsi, les activités génératrices de revenus, gérées de façons collectives par les comités locaux, au bénéfice de groupes qui seront uni par un intérêt commun favorisent l'entente et la recherche de solutions pacifique dans la gestion des conflits qui subviennent hors du cadre du projet collectif commun.
Habiliter les jeunes vulnérables du centre du Tchad à devenir des agents de consolidation de la paix	PBF	<ul> <li>Dialogue entre les jeunes et les autorités</li> <li>Renforcement de la participation des jeunes</li> <li>Formations professionnelles pour créer des alternatives sur place</li> <li>Sensibilisation concernant la migration irrégulière vers le nord</li> </ul>	- Réduction de la migration irrégulière vers les zones aurifère
Human Security and Community Stabilization	Gouvernement du Japon	- Appuis aux communautés de Faya et amélioration des capacités de réception de migrants Faya	-

Providing Technical Assistance to the Government of Chad in Addressing Migration Management Challenges, including Trafficking in Persons	Gouvernement d'Italie	- Installation du Migration Data Analysis System (MIDAS) dans des points de frontière clés pour ; formation d'officiels pour une meilleure gestion de frontière et identification de cas de traite	<ul> <li>Complémentarité au niveau des formations</li> <li>Objectif partagé d'une meilleure gestion des frontières pour détecter des activités illicite</li> </ul>
Strengthening IOM's response to COVID-19	Gouvernement Canadien	<ul> <li>Distribution de NFI au migrants arrivés de la Libye</li> <li>Gestion d'un centre de transit</li> <li>Sensibilisation COVID-19</li> <li>Assistance pour le transport des migrants tchadiens à leur communauté d'origine</li> </ul>	- Impact stabilisateur sur la communauté de Ounianga à travers la prise en charge des migrants
Enhanced Collective Capacity to Assist Vulnerable Migrants in Chad	EUTF	- Assistance au migrants dépourvus pour retourner dans leur pays d'origine - Formations au niveau du combat sur la traite humaine	<ul> <li>Impact stabilisateur à travers la prise en charge des migrants</li> <li>Synergies pour les formations sur la traite humaine</li> </ul>
Suivi de déplacement et flux migratoires (DTM)	Multiples	<ul> <li>Suivi des flux migratoires</li> <li>Enquête auprès des migrants</li> </ul>	- Informations concernant les communautés affectés par l'influx de migrants pour ajuster l'intervention

Comm Nord	- Education	- Complémentarité au
(GIZ)	- WASH	niveau des infrastructures
	- Santé	communautaire
	- Agriculture/ Elevage	

# II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

a) Une **brève description du contenu du projet** – les résultats principaux du projet, la stratégie de mise en œuvre, et comment le projet va répondre aux facteurs identifiés dans l'analyse de conflit dans la section 1 (cette section doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).

# Résultat 1 : L'appui socio-économique aux communautés et le renforcement des capacités des structures communautaire et des autorités créent un climat favorable au dialogue entre les communautés et l'Etat

Afin d'assurer l'engagement social durable des communautés et des autorités dans les régions ciblées, l'OIM et HI proposent de fournir un appui socio-économique et au dialogue sous la forme d'un *peace dividend* pour une activité collective. L'activité doit bénéficier à la communauté dans son ensemble, avec une attention particulière aux besoins des groupes marginalisés. L'identification de l'activité tiendra compte des besoins spécifiques des femmes et des jeunes femmes et hommes qui seront impliqués dès le début afin de favoriser la pérennité du dividende. Comme membres des comités locaux les autorités et les communautés décideront conjointement des projets à hiérarchiser. L'interaction autour des projets à réaliser aura aussi pour effet d'instaurer une dynamique de concorde dans les relations entre les membres de la communauté et les autorités qui seront associés dans le cadre de la cogestion d'un projet commun avec des retombées bénéfique aux uns et aux autres.

## <u>Produit 1.1 : Mise en œuvre de projets collectifs durables identifiés par les communautés dans un processus participatif à travers un fond de développement inclusif</u>

#### Activité 1.1.1 Création des comités locaux inclusifs

L'action permettra à au moins 4 comités locaux (c'est à dires des représentants de la société civile, des autorités traditionnelles, des représentants de groupement de femmes, de jeunes, des groupements corporatistes - tout en respectant les considérations de sexe et d'âge) d'être en capacité de définir leurs priorités en matière d'action intégrée pour le développement socioéconomique de leur localité et d'être en capacité de mettre en place un cadre de dialogue constructif pour le gestion des projets communautaire d'intérêt collectifs. Ces projets collectifs permettront l'accès à des ressources alternatives à l'orpaillage ou autres trafics divers, ce qui permettra de décrisper des tensions actuelles dans l'accès à ces ressources actuelles, qui sont sources de conflit.

#### Pour se faire, l'action procèdera ainsi à:

- La mise en place de comités locaux, la définition de leurs statuts, règlements intérieurs et leur formation sur leur rôle et leur responsabilité
- leur formation à la gestion et au suivi de la réalisation des projets collectifs

- leur implication dans la conduite des diagnostiques participatif en vue de définir les priorités des communauté dans les actions de développement à mettre en place.
- L'appui des autorités locales sera sollicité afin de maximiser la réussite et la pérennisation de ces comités

L'action permettra par ailleurs une dissémination et un enrichissement croisé des pratiques des comités locaux en s'assurant que des femmes et hommes des localités du Borkou et l'Ennedi Ouest participent à des échanges de pratiques ou des visites d'échange. Des missions conjointes avec les services techniques dans les localités cibles seront organisés après la création des comités locaux, pour qu'ils valident la conformité des différentes interventions du projet avec les orientations politiques du Gouvernement Tchadien.

# Activité 1.1.2 : Conduite des diagnostics participatifs et restitution/validation des résultats avec les communautés pour identifier des projets collectifs, inclus l'identification des facteurs déclencheurs de l'économie locale

Un diagnostic participatif sera effectué dans chaque localité ciblée. Le diagnostic intégrera une approche sur le genre et les jeunes de manière transversale et aura pour objectifs :

- D'affiner la connaissance des territoires sur les enjeux anthropologiques, sociologiques, politiques et de gouvernance, économiques, migratoires, culturels et religieux, ainsi que sur les contraintes du territoire et l'impact de la prolifération des ALPC sur les dynamiques territoriales. L'analyse intégrera une étude sur les dynamiques entre les acteurs et les potentiels conflits communautaires ainsi que leurs causes ;
- D'identifier les opportunités et priorités en matière de développement socio-économique inclusif (activités économiques, insertion professionnelle, etc.), et plus particulièrement d'identifier des pistes d'investissements collectifs suivant le modèle de progression de HI en lien avec les plans de développement locaux élaboré en collaboration avec la GIZ existants dans le but de renforcer la cohésion sociale;
- D'identifier les dynamiques migratoires particulièrement des jeunes femmes et hommes au sein de la collectivité ;
- D'identifier les opportunités et priorités en matière de développement socio-économique inclusif (activités économiques, insertion professionnelle, etc.), et plus particulièrement d'identifier des pistes d'investissements collectifs en lien avec les plans de développement locaux existants dans le but de renforcer la cohésion sociale;
- De réaliser une cartographie de l'ensemble des acteurs locaux intervenant dans le secteur socioéconomique pouvant contribuer de près ou de loin dans la mise en œuvre de l'action aux niveaux local, préfectoral et régional;
- D'identifier les associations communautaires formelles et informelles (particulièrement de jeunes et de femmes) et les projets, initiatives et/ou associations susceptibles de bénéficier des fonds inclusifs pour une sélection ultérieure par les comités d'action locaux ;
- Identifier les opportunités économiques (productions, filières et chaines d'approvisionnement, accès aux marchés, type d'activité économique, principaux acteurs économiques, etc.) ainsi que les ressources (climatiques/géologiques, accès aux matières premières, compétences locales, etc.) disponibles.
- De nourrir le plaidoyer et le dialogue national sur la base des données collectées.

#### Conduite des diagnostics

4 diagnostics participatifs initiaux seront réalisés (un diagnostic par village) avec la participation de toutes les parties prenantes (communautés, autorités locales, structures techniques d'appuis, communes) afin d'identifier les besoins des populations et la capacité de chaque communauté dans la mise en œuvre des activités.

Chaque diagnostic permettra au projet de réadapter les appuis afin de répondre de manière efficace aux besoins identifiés initialement au sein de chaque communauté. Les initiatives communautaires tendant à améliorer la résilience générale des populations pourraient être soutenues parallèlement par des appuis à la production.

Les restitutions de ces résultats avec les parties prenantes se feront à deux niveaux (village et commune):

- Au niveau des villages, les objectifs de ces restitutions seront d'approfondir la compréhension du diagnostic par les communautés, de recueillir autant que possible leurs observations et d'amender les résultats. Un public plus large que ceux qui ont participé aux travaux, composé de femmes, d'hommes, des personnes vivants avec un handicap, de jeunes femmes et hommes sera invité pour s'imprégner des grandes conclusions et d'y apporter leurs amendements et suggestions.
- Au niveau des communes, la restitution sera plus technique et regroupera les représentants des villages (leaders communautaires, les représentants des associations des femmes et de jeunes), les services techniques déconcentrés de l'Etat, les agents de l'administration territoriale, les partenaires présents dans la zone. Une restitution en commun sera réalisée et présentera une synthèse des résultats de l'ensemble des villages d'intervention de la préfecture ou de la province. Ces cadres de rencontres seront, au-delà de leur rôle d'amendement des travaux, une occasion d'échanger sur la stratégie et les activités à mettre en œuvre dans la zone avec les autres partenaires.

Activité 1.1.3: Mise en œuvre des projets collectifs communautaires selon les besoins identifiés (réhabilitation d'infrastructures, jardins communautaires, etc.) ou d'autres investissements locaux inclusifs susceptibles de booster l'économie locale ou de faciliter l'accès aux services sociaux au profit de toutes les couches de la société

Cette activité prévoit la réalisation des chantiers collectifs prioritaires définis par les comités d'action pendant la phase de diagnostic. Ces projets collectifs à prioriser seront identifiés sur la base des orientations des diagnostics participatifs en conformité avec les plans de développement locaux définis par les autorités administratives locales et nationales. A travers leur mise en œuvre et la diversification de moyen d'existence (Activité 1.3.3), le projet vise à regrouper la frange de population exclue de l'exploitation des ressources minières ou victime des abus liés à leur exploitation autour de la gestion de projets générateurs de revenus alternatifs pour à atténuer les violences qui en découlent et permettre que ce dividende de la paix encourage les acteurs locaux à s'investir dans le dialogue avec le niveau national.

Au-delà de ces objectifs d'insertion de franges de populations spécifiques exclues de la prospérité économique, le but de ces projets collectifs est aussi d'établir un cercle vertueux capable d'impulser une dynamique de développement économique durable et harmonieux dans ces zones isolées. Ainsi, ces projet collectifs à forte densité de main d'œuvre, grâce aux revenus salariaux générés permettrons d'accroitre la capacité globale de consommation des ménages et d'augmenter les débouchés des acteurs économiques (commerce, artisanat, petits services) et des producteurs locaux.

Cette approche qui préfigure l'instauration d'une paix sociale durable grâce à l'amélioration des conditions d'existence de la communauté, s'attachera à privilégier des projets à caractère écologiques respectueux de l'environnement grâce notamment à l'emploie de l'énergie solaire, l'énergie éolienne ou à la transformation des déchets urbains comme source d'énergie. Le diagnostic participatif préalable s'attachera à identifier les opportunités et la faisabilité de telles projets, y compris leur maintenance pour en assurer leur pérennité.

Un minimum de quatre projets collectifs peut être réalisé dans chaque localité. Ces projets prévoiront la formation éventuelle de personnes ressources qui seront responsabilisés dans leur maintenance.

Les autorités locales notamment la Délégation provinciales du plan seront fortement impliquées dans le suivi de la mise en œuvre des projets collectifs et des AGR sélectionnés par les comités locaux pour s'assurer que les infrastructures communautaires et les actions prévues répondent aux besoins définis dans Plans d'action locaux des zones d'intervention.

En outre, le Comité Provincial d'Action (CPA) et les Comités Départementaux d'Action (CDA)<sup>18</sup> du BET seront partie prenante dans la mise en œuvre. Ces institutions gouvernementales au niveau provincial et départemental assureront leur rôle d'organe consultatif et de suivi pour garantir la conformité des interventions du projet avec les orientations et les priorités locale

Ils seront mis en relation étroite avec les comités locaux pour les appuyer techniquement dans l'élaboration de leurs plans d'actions et pour le contrôle de la bonne utilisation des fond mis à disposition. Aux termes du projet la responsabilité du contrôle de gestion des projet collectifs leur sera officiellement transmise et les comités locaux leur seront redevables en termes de reporting et en terme comptable des ressources financières générées.

Ces partenaires de projet devront aussi valider le choix du comité en assurant que le projet collectif bénéficiera à toute la communauté sans discrimination, tiendra compte des besoins spécifiques des femmes et des jeunes et contribuera aux principaux objectifs du projet proposé.

Selon la nature et le volume du projet collectif le projet fournira un appui technique, financier et en main d'œuvre locale.

- **Appui technique** : L'action mobilisera des expertises techniques nécessaires pour accompagner les communautés dans l'exécution de leurs projets collectifs en coordination notamment avec la Délégation provinciale de l'infrastructure.
- Appui financier: Une partie du fond de développement local inclusif sera un fond d'appui à l'investissement collectif, qui sera mis en place et cogéré par le projet et les comités d'action. La priorité sera donnée aux projets collectifs à caractère sociaux et générateurs de revenus issus du paiement par la population de services dont ils bénéficieront. Ceci pour permettre de pérenniser leur fonctionnement. On peut à titre d'exemple citer les projets de réhabilitation ou d'équipement des structures médicales ou vétérinaires, des projets innovants adaptés aux provinces concernées, l'approvisionnement en stocks de médicaments, la construction de forage, d'abattoirs publics, l'équipement de meuneries traditionnelles, l'aménagement et l'équipement de jardins maraichers communautaires pour la vente de produits agricoles, mais aussi la construction d'infrastructure d'énergie renouvelable
- **Appui en main d'œuvre** : Selon le projet choisi les communautés villageoises participeront à la réalisation de ces travaux et les travaux importants pourront être réalisés sous forme de haute intensité de main d'œuvre (HIMO).

Une importance sera accordée à la formation et au renforcement préalable de capacité des bénéficiaires pour assurer la pérennité des projets mis en œuvre. L'implication des autorités locales sera également privilégiée afin qu'elles s'assurent de l'équité des résultats des projets collectifs au sein des communautés concernées. La promotion de cette collaboration entre les autorités et les communautés permettra de répondre au manque dialogue et de confiance entre les deux parties dans le but de maintenir l'idée de partenariat constructif de manière pérenne.

20

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Le CPA et les CDA sont des institutions administratives provinciales et départementales en charge du suivi et de la coordination de la mise en œuvre de tous les projets de développement dans leurs subdivisions administratives. Ils regroupent les représentants des autorités administratives locales, l'ensemble des représentants des délégations et des services techniques déconcentrés de l'Etat sous la présidence du Gouverneur (CPA) ou du préfet de département (CDA).

#### Produit 1.2 Activité économique des communautés renforcées et diversifiées pour la cohésion sociale

Activité 1.2.1 : Mise en œuvre d'activités génératrices de revenus au bénéfice de groupements ou d'associations communautaires.

Les violences intra et inter communautaire trouvent aussi leur origine dans la rareté des sources de revenus alternatives à l'orpaillage et aux trafics divers inter frontaliers. D'une part, ces deux secteurs occupent une large partie de la population et le contexte fortement concurrentiel dans la conduite quotidienne de ces activités est souvent emmaillé de violences et de règlements de compte. D'autre part la situation précaire des populations excluent de ces deux secteurs alimente aussi de contexte de violence permanente qui perdure dans les zones. Il a été rapporté que de nombreux jeunes désœuvrés répondent à l'appel des groupes armés rebelles ou des associations de malfaiteurs qui sévissent dans les zones (vol de voitures, cambriolage, délinquance, etc.). Ces exclus de la ruée vers l'or sont aussi souvent attiré par le phénomène migratoire vers l'Europe, ce qui en fait des proies faciles pour les trafiquants d'êtres humains qui sont présents dans la zone.

Les comités locaux auront la charge d'identifier les groupements déjà existant ou d'en organiser de nouveaux qui souhaitent devenir partie prenante du projet. Chaque groupement correspondant aux critères définis par les comités soumettra un projet d'AGR aux comités qui les valideront et qui leur octroiera une subvention pour sa mise en œuvre.

Le suivi de la bonne réalisation et de la bonne gestion de ces AGR sera assuré dans un premier temps par les agents communautaires du projet, puis à la fin du projet par les comités locaux qui entre temps auront bénéficié d'un renforcement des capacités sur les bonnes pratiques de gestion.

#### Activité 1.2.2 : Mise en place d'un mécanisme de feedback et de gestion de plainte

L'action accorde une importance capitale à l'implication, la participation et la responsabilisation des communautés dans la mise en œuvre des activités. La redevabilité en temps réel va permettre de mettre en place un système de collecte de plaintes et feedback, qui va donner aux parties prenantes externes l'occasion d'exprimer leurs préoccupations ou de fournir un retour d'information sur les activités de manière ponctuelle. Ainsi, un mécanisme de gestion des plaintes sera mis en place afin que la population puisse émettre son avis et des plaintes individuelles sur le projet (ciblage, distribution, etc.), permettant à chacun de s'exprimer plutôt que d'entrer en conflit avec son voisin.

En fonction de la disponibilité du réseau de téléphone dans les localités d'intervention une ligne verte gérée par Faya sera établie, cette option assurant un maximum d'anonymat à la personne. Comme alternative le mécanisme de plainte consistera à l'établissement de boîtes de lettres gérées par le staff sur place et des sondages auprès des bénéficiaires et d'autres habitants des localités d'intervention.

L'approche de HI et OIM dans le cadre de cette intervention est de garantir et renforcer l'intégration des populations, femmes et hommes - en les faisant participer ensemble aux activités du projet et en leur permettant de collaborer dans leur mise en œuvre. Les communautés seront à cet effet directement impliquées dans le déploiement des différentes activités et le ciblage des bénéficiaires.

## <u>Produit 1.3 : L'administration et le secteur de la sécurité sont professionnalisés tout en impliquant et responsabilisant les acteurs locaux dans les prises de décisions</u>

Activité 1.3.1 : Formation des acteurs du secteur de sécurité, des autorités et des comité locaux sur les thématiques portant sur le règlement pacifique des conflits, les droits de l'homme, la traite, l'éducation civique, la violence basée sur le genre, la gestion des flux migratoires

Afin de professionnaliser les agents responsables pour la sécurité dans les communes d'intervention, les administrations et les acteurs de sécurité seront former dans chaque localité cible. Un élément clé de ces formations est l'association des comités locaux, qui seront également formés à cette occasion. L'inclusion des communautés dans les questions de sécurité et le partage d'information entre l'administration, les agents de sécurité et les communautés aideront à améliorer la situation sécuritaire, mais aussi à renforcer la confiance entre les civils et les forces de sécurité. Les acteurs apprendront des techniques de médiation, de communication non violente et de désescalade. L'apprentissage commun des représentants de l'administration, des agents de sécurité et des membres des communautés aidera à créer des liens entre ces acteurs qui sont censés de partager des informations à travers le mécanisme d'alerte (Activité 1.3.2). L'ensemble de membres des comités locaux et un total de 15 personnes de l'administration civile et militaires dans chaque localité seront formés.

Le projet prévoit la participation active des administrations au niveau local et provincial dans toutes les activités du projet. Par exemple les membres des administrations au sein des comités locaux seront demandés de rédiger les comptes rendus des réunions. Pour leur permettre d'interagir de façon moderne et efficace, 2 kits informatiques seront dotés par structure et la formation sur la consolidation de la paix sera accompagnée par une formation informatique pour les points focaux qui seront membre des comités locaux.

Les formations incluent aussi une formation des autorités administratives à l'usage des outils informatiques et aux logiciels de bureau pour renforcer leur capacité de suivre les activités du projet et d'interagir avec l'équipe de projet. Compte tenu du manque d'équipement dans les administrations dans la zone, les mairies des localités cible et les gouvernorats respectives recevront des kits informatiques. Chacune de ces structures sera dotée de 2 kits informatiques composés d'une station de travail (unité centrale, écran, clavier, sourie, imprimante, onduleur et logiciel de bureautique Microsoft Suite). La formation informatique sera assurée par un consultant externe qui sera dépêché dans les localités pour l'occasion. Pour assurer la pérennité de l'outil informatique, une seconde formation en maintenance software et Hardware est également prévue au bénéfice des services administratifs impliqués dans le projet.

Pour les formations concernant la traite, la gestion des flux migratoires, la violence basée sur le genre, la médiation, la communication non violente et les techniques de désescalade, l'OIM prévoit d'ajuster des modules existants utilisés dans le cadre d'autres projets. Ces formations seront assurées par des staff de l'OIM disposant des qualifications requises. Concernant l'éducation civique, la gestion des litiges et les droits humains, des modules seront développés en impliquant des experts externes. Dans le cadre d'un autre projet en cours, l'OIM a procédé à la formation d'agents de sécurité relative à l'identification de cas de traite et sur la protection dans le Borkou. Les enseignements tirés de ces formations précédentes seront pris en compte pour l'organisation des formations, notamment les leçons tirées des formations sur la gestion de conflit dans le Borkou envisagées pour août 2020.

### Activité 1.3.2 Mise en place d'un système de partage d'informations liées à la sécurité et d'alertes au sein même des comités locaux

Création au sein des comités locaux d'un mécanisme d'alerte précoce permettant de mitiger les risques de violences au sein des communautés.

Le mécanisme d'alerte sera utilisé comme forum d'échange sur des questions de sécurité communautaire dans le sens large (vols, violence sexualisée, coupeur de route, premiers soins, etc.). Ce forum ne traitera pas de cas individuels et ne substituera pas les procédures de l'Etat, mais sera utilisé pour le partage d'information et pour signaler des cas aux système de justice. Des termes de références (TdR) spécifiques seront développés à cet effet. Les mécanismes d'alerte devront être sensible au genre et des espaces surs de dialogue seront mis en place pour permettre aux personnes les plus vulnérables de parler librement.

Le mécanisme d'alerte sera utilisé comme forum d'échange sur des questions de sécurité communautaire dans le sens large (vols, violence sexualisée, coupeur de route, premiers soins, etc.). Ce forum ne traitera pas de cas individuels et ne substituera pas les procédures de l'Etat, mais sera utilisé pour le partage d'information et pour signaler des cas aux système de justice. Des termes de références (TdR) spécifiques seront développés à cet effet.

Aperçu des deux organismes locaux envisagés dans chaque localité d'intervention :

#### Comité local

- Interlocuteur pour toutes les activités dans les communautés
- Composé par des représentants des autorités locales, leaders communautaires, entrepreneurs locaux, associations de femmes et de jeunes (30 45 personnes)
- Bénéficiaire de formations sur la circulation ou la mauvaise utilisation des armes légères et de petit calibre (ALPC), traite humaine, gestion des flux migratoires, violence basée sur le genre, médiation, communication non violente et techniques de désescalade, éducation civique, gestion de litiges, droits de l'homme
- Chargé de la priorisation de projets collectifs et action locaux pour le développement socio-économique sur la base du diagnostic participatif; la gestion des fonds de développement inclusif, et la supervision de l'allocation des formations et stages/apprentissages; la détermination des critères de vulnérabilité, la définition et le suivi de la mise en œuvre de l'inclusion des personnes les plus vulnérables

#### Mécanisme d'alerte

- Composé par un membre de chaque acteur de sécurité et l'autorité (gendarmerie, militaire, GNT, etc.) et le nombre correspondant de membres du comité local, dont un représentant de l'administration
- Partage d'information sur tout élément qui pourrait avoir un impact sur la sécurité et la cohabitation pacifique de la communauté.
- Partage d'information concernant la sécurité communautaire

# Résultat 2 : Des canaux de communication entre l'Etat tchadien et les communautés sont établis à travers le travail conjoint sur une feuille de route pour une meilleure gestion de conflits lié à l'exploitation des ressources naturelles

Afin d'établir des opportunités de dialogue entre les communautés locales et l'Etat des « comités mixtes de médiation » seront créés avec la participation de représentants des Ministères concernés et des membres du Haut-Commissariat aux autorités traditionnelles. Les comités mixtes serviront comme canal de communication entre les communautés locales et l'Etat et seront demandés d'établir une feuille de route pour une meilleure gestion de conflit autour de ressources naturelles. Le Haut-Commissariat jouera un rôle clé vu son mandat explicit pour la médiation et sa double nature comme autorité traditionnelle et institution de l'Etat.

### <u>Produit 2.1 : Analyse des modes de règlements traditionnelles des conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles et la perception du code minier parmi les communautés au Nord</u>

Activité 2.1.1 : Analyse des modes de règlements traditionnelles des conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles et la perception du code minier parmi les communautés au Nord

Le droit coutumier joue un rôle important dans la gestion de conflits au Tchad en général, et particulièrement dans la région ciblée. Une grande partie de la population estime que le système

traditionnel de règlement de conflit est plus efficace compte tenu du retard dans les décisions des tribunaux. Une analyse de son application dans des conflits liés aux ressources naturelles sera effectué pour produire des informations pour le travail des comités mixtes et la feuille de route.

L'analyse sera complétée par une analyse de comment l'application des règles administratives et coutumiers sont perçu par les différents acteurs. L'analyse va, donc, aussi évaluer la perception des règlements à travers le droit coutumier dans ce contexte, ainsi que la perception et connaissance du code minier et la perception des jugements officiels parmi les communautés au Nord. Le consultant chargé de cette analyse inclura l'aspect des dégâts environnementaux sur la dynamique de conflit et la perception des différents acteurs.

Les résultats seront ensuite mis à disposition des comités mixtes pour être prise en compte dans leur travail sur la feuille de route.

## <u>Produit 2.2 : Elaboration d'une structure de règlement pacifique des conflits liée à l'exploitation des ressources aurifères.</u>

Activités 2.2.1 : Mise en place des comités mixte de médiation pour le développement d'une feuille de route

Ces comités seront composés :

- de représentant des comités locaux représentatifs de leur composition de base ;
- de représentants des autorités administratives présentes dans les localités (Mairies, Délégués des Ministères concernés en particulier Plan, Justice, Administration du Territoire, Ressource naturelles);
- des membres du Haut-Commissariat aux autorités traditionnelles ;
- et enfin des forces de défense et de sécurités :
- un tier des membres doit être des femmes ; un tier des membres doit avoir moins de 25 ans.

Ils seront composés de 15 à 20 membres au sein de cette instance que sera dotée de statu et de règlements intérieurs bien définis. Une attention particulaire sera accordée à la participation active des femmes, mais également des jeunes hommes et femmes au sein de ces comités en tant que partenaires égaux à la table des décisions. Les membres seront formés en techniques de médiation et en toute autre disciplines pertinente destinées à faire jouer leur rôle d'arbitrage et de conseils. Le rôle principal de ces comités sera le développement de la feuille de route pour une meilleure gestion de conflit autour de ressources naturelles. Lors des ateliers l'analyse des modes de règlements traditionnelles sera présentée aux membres ainsi que les expériences des comités locaux. Dans leur travail les comités mixtes devraient aussi identifier des liens avec des plans existants de développement.

Le développement de la feuille de route sera accompagné par le développement d'une stratégie de communication et de mobilisation de ressources pour avancer sur la feuille de route.

## Activité 2.2.2 : Plaidoyer auprès des ministères de tutelles pour une reconnaissance des comités mixtes de médiation

L'implication des délégués doit être soutenu par le plaidoyer auprès des ministères à N'Djamena pour reconnaître formellement le rôle des comités mixtes de médiation. Au moins une visite de terrain avec les points focaux des ministères de tutelles sera organisée pour informer sur les activités du projet et pour assister directement à un ou deux ateliers des comités de médiation, afin de soutenir l'implication de N'Djamena.

### Activité 2.2.3 Elaboration d'une feuille de route pour une meilleure gestion de conflit autour de ressources naturelles

Se basant sur les résultats de l'analyse du Produit 2.1 les membres des comités mixtes vont développer une feuille de route pour une meilleure gestion de conflit autour de ressources naturelles à travers des ateliers consécutives. Les ateliers seront modérés par l'OIM et le document sera rédigé par l'OIM en fonction des interventions des participants. La feuille de route sera restituée au gouvernement lors d'un atelier à N'Djamena.

b) Fournir une **théorie du changement pour le projet** – expliquer le type de changement attendu par le projet et comment les interventions envisagées vont mener aux résultats et pourquoi ces interventions ont été choisies. Indiquez les hypothèses qui informent la théorie du changement.

(Note : Le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et variées, par exemple la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue ou par les opportunités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Comment avez-vous choisi votre approche de programmation et selon quelles hypothèses ?)

Si l'on renforce la confiance entre les différents acteurs aux niveaux local et national à travers la création des structures de consultation et des propositions conjointes pour la gestion des conflits lié à la gestion des ressources naturelles ;

Si l'on mobilise les ressources traditionnelles de médiation ;

Et si les capacités des autorités administrative et militaires pour trouver des solutions pacifiques sont renforcées ;

**Alors** la confiance entre l'État tchadien et ces communautés locales sera rétablie par un climat plus pacifié et durable ;

Parce que la coopération, les dialogues sur l'atténuation des conflits et les mécanismes de médiation en cas de conflits entre les autorités administratives, le secteur de la sécurité et les communautés locales sont renforcés

c) Cadre des résultats du projet, indiquant tous les résultats attendus du projet, les produits, les activités, y compris les indicateurs de progrès, niveau de référence, cibles, (doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Annexe B à compléter – il n'est pas nécessaire de rajouter ici une explication narrative.

#### Annexe B complétée.

d) Le ciblage des bénéficiaires et le ciblage géographique du projet – donnez la justification relative aux choix des zones d'intervention géographiques du projet, le nombre approximatif et les critères de sélection des bénéficiaires, le calendrier de mise en œuvre les activités, les mesures prises pour assurer la cohérence entre les résultats et toute autre information pertinente concernant l'approche de mise en œuvre (qui doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins

spécifiques des jeunes). Il n'y a pas besoin de répéter ici tous les produits et toutes les activités du projet qui sont dans le Cadre des résultats.

#### Bénéficiaires directs par sexe et âge

	Nombre de bénéficiaires directs	Dont femmes	Dont jeunes (15-35 ans)	Bénéficiaires indirects
Activité 1.1.1 : Création des comités locaux	120	60	36	Population des 4 localités cible et orpailleurs présents dans la zone (nombre à confirmer)
Activité 1.1.2 : Conduite des diagnostics participatifs	120	60	36	Population des 4 localités cible et orpailleurs présents dans la zone
Activité 1.1.3 : Mise en œuvre des projets collectifs	500	250	100	Population des 4 localités cible et orpailleurs présents dans la zone
Activité 1.2.1 : Mise en œuvre d'activités génératrices de revenus au bénéfice de groupements ou d'associations communautaires	groupements (1600 personnes au moins)	48	40	Population des 4 localités cible et orpailleurs présents dans la zone
Activité 1.3.1 : Formations communes des représentants de l'administration, acteurs du secteur de sécurité et comités locaux sur la médiation, etc.	180	68	90	Population des 4 localités cible et orpailleurs présents dans la zone
Activité 2.2.3 : Elaboration d'une feuille de route pour une meilleure gestion de conflit autour de ressources				Population des 4 localités cible et orpailleurs présents dans la zone
Total	2340			

Les zones ciblées sont des localités dans les départements de Yiebou (Miski) et Kirdimi (Province du Bourkou) et Lac-Ounianga (Province de Ennedi Ouest) où les tensions communautaires avec les autorités, la problématique de la migration, la circulation anarchique des ALPC et l'exploitation des ressources naturelles (or) se posent avec acuité. L'action se propose d'accompagner quatre localités où ces quatre problématiques se conjuguent à la fois. Les quatre localités seront confirmées la mission de reconnaissance au début du projet. Le choix des communes dépend tout d'abord de l'évaluation de la situation sécuritaire qui sera effectuée par le personnel dédié des deux partenaires.

Une attention particulière sera accordée aux femmes, aux jeunes filles et aux groupes marginalisés, tels que les minorités ethniques, les personnes handicapées, les personnes de caste dites « inferieures », surtout en ce qui concerne leur participation dans les activités de dialogue et les projets collectifs communautaires. Le projet attachera une importance particulière à désagréger les données des bénéficiaires par âge, genre, handicap. Des officiels du secteur de la sécurité et des représentants des autorités traditionnelles seront des

bénéficiaires des formations. Des migrants et des personnes vulnérables à l'exploitation (travail forcé, traite) seront des bénéficiaires directs de la campagne de sensibilisation sur les risques liés aux trafics d'être humain et aux circuits de traite et seront bénéficiaires indirectes des autres activités, notamment les formations des officiels du secteur de sécurité.

Une analyse ne pas nuire sera effectué par l'équipe de projet avec les informations recueillies lors de la mission de reconnaissance avant le commencement des activités. Cette analyse regardera toutes les activités du projet. Pendant la mise en œuvre du projet l'exercice sera répliqué dans des ateliers avec les staffs de terrain pour ajuster l'intervention où nécessaire. Une attention particulière sera accordée aux potentiels effets négatifs lié à la sélection de bénéficiaires directs du projet. Les bénéficiaires directes seront sélectionnés à travers une méthodologie éprouvée de HI qui sera expliqué aux communautés qui consiste dans les étapes suivantes :

- a) définition des critères de vulnérabilité par les comités locaux ;
- b) listing de ménages répondant à ces critères (liste définie par les comités locaux);
- d) enquêtes ménages par le projet auprès des ménages listés ;
- e) filtre sur les critères HEA (taille, ressources du ménages, possession de cheptel, réception des transferts d'autres membres du ménages) ;
- f) validation de la liste par les communautés locales ;
- g) publication en assemblée générale de la liste ;
- i) collecte et traitement des plaintes liées au ciblage.

#### III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

a) Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-après pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

#### Séquences des activités

	Première année		Deuxième année		Troisième année
	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ième</sup> semestre	3 <sup>ième</sup> semestre	4 <sup>ième</sup> semestre	5 <sup>ième</sup> semestre
Produit 1.1 : Mise en œuvre de projets collectifs durables identifiés par les communautés dans un processus participatif à travers un fond de développement inclusif					
Produit 1.2 : Activité économique des communautés renforcées et diversifiées					
Produit 1.3 : L'administration et le secteur de la sécurité sont professionnalisés tout en impliquant et responsabilisant les acteurs locaux dans les prises de décisions					
Produit 2.1 : Analyse des modes de règlements traditionnelles des conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles et la					

perception du code minier parmi les communautés au Nord			
Produit 2.2 : Élaboration d'une structure de règlement pacifique des conflits liée à l'exploitation des ressources aurifères			

La visibilité pour les réalisations dans les communautés cibles, notamment les projets collectifs, sera accordé au gouvernement, représenté par les délégués des ministères concernés dans l'objectif d'augmenter la confiance des habitants dans l'Etat et de créer un climat de dialogue. Une bonne visibilité pourra aussi motiver les ministères concernés de s'investir dans la reconnaissance des comités mixtes et le développement de la feuille de route. L'équipe projet sollicitera l'appui du Secretariat PBF pour améliorer la visibilité du projet.

Pour les réalisation concrètes dans les communautés des plaques qui montrent l'engagement du gouvernement central peuvent être envisagés. Pour des réunions sélectionnées des comités mixtes, particulièrement ceux assistés par des visiteurs du gouvernement central, devrait être couvert par les médias nationales. Les stations de radio à Faya seront aussi approchées pour produire des émissions sur des activités sélectionnés du projet. Une visibilité adéquate sera assurée pour le PBF, notamment à travers des notes de presse et des publications sur des réseaux sociaux. Selon les résultats du travail sur la feuille de route et le niveau d'engagement du gouvernement un événement final pourrait être organisé à N'Djamena pour informer à travers les médias sur la feuille de route et les prochaines étapes envisagés par le gouvernement.

L'OIM va assumer les responsabilités comme agence chef de file pour son expérience en travaillant avec le Gouvernement, l'implication du Gouvernement étant un facteur important pour ce projet.

Dans le cadre du projet, il n'y aura pas de transfert de fonds vers les entités « for-profit » de HI.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays Personnel existant (et combien dans les zones du projet)		Experts techniques existants pertinents au projet
Organisation Internationale pour les migrations	2 096.3 millions USD (Dépenses en 2019)	Etats membres de l'organisation et fonds spécialisés	Bureau principal à N'Djamena; Sous-bureau à Goré, Faya et Baga Sola	17 personnes (Sans Implementing partner)	Expertise dans le suivi des flux migratoires, integrated border management, consolidation de la paix
Humanité & Inclusion	137 millions EUR en 2018	Nations unies, Union Européenne, agences régionales ou	Bureaux principaux à N'Djamena, HI	13 personnels opérationnels et support	Expertise en droits, insertion

nationales de	intervient à Bol,	basés sur la	socio-
coopération	Moundou,	base HI de	économique
internationale;	Kirdimi, Faya et	Faya et dans	et réduction
Dons des particuliers,	Fada	les localités	de la
des fondations,		d'intervention	violence
associations et		21 personnel	armée
entreprises; ventes de		de support (%	
produits d'artisanat et		de prise en	
de commerce équitable		charge	
		salarial	
		variable)	
		basés à	
		Ndjaména	

b) Gestion du projet et coordination – présenter l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et rôles, et indiquer quels postes seront financés par le projet, et le pourcentage du budget total. Expliquer la coordination envisagée pour le projet et les mécanismes de contrôle, y compris le lien avec le Secrétariat PBF s'il existe. Remplissez l'annexe C: liste de vérification pour le lancement du projet et veuillez attacher les TDRs pour les postes principaux du projet.

Le Projet Manager de l'OIM assurera la coordination pour l'ensemble du projet, y compris la consolidation et soumission des rapports et la communication avec le Secrétariat PBF et le Gouvernement. L'équipe projet maintiendra une communication régulière avec le PDA pour solliciter des conseils techniques ou cas ou l'implémentation du projet doit être ajustée.

OIM et HI vont étroitement coordonner les activités depuis Faya, ou les deux organisations ont des sous-bureau. Le Project Manager de l'OIM sera basé à Faya est sera chargé de coordonner les activités du projet, y compris l'engagement avec le niveau centrale (Ministères concernés, Haut-Commissariat aux affaires traditionnelles). Il sera assisté par un Senior Project Assistant pour surveiller le travail quotidien dans les localités cibles. Des mobilisateurs communautaires seront basé directement dans les localités cibles.

L'OIM mènera les formations sur les flux migratoires et la gestion de conflit, conformément à son expérience d'activités similaires dans d'autres projets. HI sera chargé de l'assistance directe (AGR), de la mise en place de comités locaux inclusifs et les diagnostics participatifs selon sa méthodologie expérimentée. La mise en œuvre des projets collectifs sera partagée entre les agences selon l'expérience spécifique de chaque partenaire. En fonction des résultats d'une mission de reconnaissance au début du projet, Hi déploiera des staffs sur la zone de Miski (deux localités). L'OIM déploiera un staff à Ounianga Kébir, où l'organisation est déjà active dans le soutien aux migrants venant du côté de la Libye. Une troisième localité entre Kirdimi et Miski sera servi à partir de Kirdimi ou Miski Le staff de terrain assurera l'engagement continue des membres des communautés. Les formations et le suivi concernant les projets collectifs demandent également des missions régulières à partir de Faya.

**Postes**:

### Project staff OIM

Intitulé du poste et agence (OIM/HI)	Fonctions	% / mois chargés sur le projet
Project Manager (P2)	Management du projet, inclus la planification des activités, le suivi des activités et suivi financier, supervision du staff, coordination étroite avec Hi, coordination avec d'autres acteurs, maintien de bonnes relations avec les autorités locales et les ministères concernés, rapportage.	100 %
Senior Project Assistant (G6)	Supervision des activités quotidiennes; missions de suivi régulières dans les localités cibles, soutien administrative en coordination avec N'Djamena; préparation et suivi des dossiers administrative (achats et services, demandes de paiement, documents de voyage, etc.); soutien aux consultants	100 %
Community Outreach Assistants (G4, 2 personnes)	Mobilisation des membres des communauté; organisation des réunions des comités locaux; supervision quotidienne de la mise en œuvre des projets collectifs et des AGR.	100 %

### Project staff HI

Intitulé du poste et agence (OIM/HI)	Fonctions	% / mois chargés sur le projet
Responsable de Projet Faya	$\varepsilon$	29 mois

Chargé de projet ISE (Miski et ounianga kébir) - HI	Appui le Responsable de projet dans la planification des activités terrain. Suit le bon déroulement des activités sur le terrain. Supervise l'équipe des agent communautaires dans leurs tâches quotidiennes auprès des bénéficiaires. Est responsable de la collecte des informations sur le terrain en vue du reporting périodique. Veille au respect des aspects techniques conformément à la méthodologie proposée. 2 personne, 27 mois. Salaire basé sur la grille de salaire	2 * 27 mois
Agents Communautaire ISE (1 à Ounianga, 1 à miski) - HI	Supervisent les activités prévue et mise en œuvre par les comités locaux de développement. Effectuent l'accompagnement personnalisée des bénéficiaires dans la conduite des activités d'assistance sociale (AGR de Groupe). Veille au respect des engagements et des obligations des bénéficiaires dans le cadre du model de progression sociale conceptualisé par HI. 2 personne, 27 mois. Salaire basé sur la grille de salaire	2 * 27 mois
Chauffeur projet (National Faya) - HI	27 mois de salaire pour assurer le déplacement des équipes du projet, salaire basé sur la grille de salaire	27 mois

Total coûts de staff \$ et % par rapport au budget total du projet : 959,016 USD (32 %). Ce montant a été précisément calculé et se justifie par les besoins spécifiques de mise en œuvre de ce projet très sensible dans la région très reculée du pays.

#### Gouvernance de l'action

#### **Pilotage**

Un comité technique avec les points focaux des ministères avec des réunions fréquentes est envisagés compte tenu des expériences positives dans le cadre d'autres projets qui demandent une implication stratégique continue de la part du gouvernement que l'OIM est en train de mettre en œuvre. La composition du comité technique sera définie au lancement du projet selon les indications du gouvernement. Ce comité technique devrait informer le comité de pilotage présidé par le Ministère de l'Economie et de la Planification au Développement (MEPD) ou son représentant, qui se réunira selon la disponibilité du niveau politique avec notamment la participation du Secretariat PBF.

#### Comité de Suivi Opérationnel

Des Comité de Suivi Opérationnel (CSO) seront mis en place dans les provinces et se réuniront une fois tous les trois mois en session ordinaire. Ils comprendront notamment le représentant du MEPD, les représentants des ministères impliqués dans les activités (défense, sécurité, administration territoriale), des partenaires de mise en œuvre et un représentant de PBF. Le secrétariat du CSO sera assuré par l'OIM. Leur rôle est de suivre les activités mises en œuvre, superviser l'avancement du projet et

d'émettre des recommandations. Ils seront présidés par les gouverneurs ou leurs délégués des provinces concernées.

c) Gestion du risque – identifier le niveau de risque pour la mise en œuvre du projet et établir une liste des risques spécifiques en indiquant la manière dont ils seront mitigés, y compris l'approche proposée pour mettre à jour les risques et l'ajustement des activités du projet. Inclure le principe "ne pas nuire" et de mitigation des risques.

Le risque est identifié comme « moyen ». Le niveau de risque devrait être ré-évalué après le du choix des localités exact lors du début du projet.

Risque	Gravite /Probabilité	Stratégie de mitigation
Participation faible des communautés pour les comités locaux	Moyen /Probable	Ajustement de la stratégie de mobilisation communautaire; commencement avec les réalisations concrètes (projet collectifs) et les AGR pour augmenter l'acceptation du projet
Engagement faible de l'Etat et de ses représentants localement sur du long terme	Moyen/Probable	Intensification de rencontres des autorités centrales a NDJ et sollicitation de l'appui du PDA si besoin.
Propagation de la Covid-19 dans la zone d'intervention	Faible/Improbable	Intégration d'activités de sensibilisation à travers les comité locaux
Restriction de mouvements et rassemblement liés à la COVID-19 persistent	Moyen/Probable	Application stricte aux mesures de protection, coordination étroite avec les autorités sur les mesures de prévention
Détérioration de la situation sécuritaire et militarisation de la zone d'intervention	Moyen/Probable	Dans le cas d'action militaire, coordination étroite avec le point focal sécurité de l'ONU à la présidence, le Bureau de la Coordinatrice Residente et ajustement de routes, considération d'escortes. Coordination étroite de tout mouvement avec le commandant militaire, application stricte des principes humanitaires et le UN advisory. Changement de zones d'intervention.

Acteurs de sécurité ne sont pas disponibles pour les formations et pour l'engagement dans le cadre du projet	Moyen/Probable	Demande auprès des gouvernorats de designer des participants, tout en soulignant l'importance de ces formations
Faible implication des femmes et des jeunes due aux normes traditionnelles	Elevé/très probable	Ajustement de la stratégie de mobilisation communautaire
Frustration causée par les critères de sélection des bénéficiaires entrainant des tensions	Faible/Probable	Communiquer clairement les critères de sélection.
Manque de coordination entre les agences	Faible/Improbable	Mise en place d'un plan de coordination facilitant, coordination étroite entre les deux gestionnaires de projet, designer les OiC pendant des absences
Tensions liées aux élections législatives (2019/20) et présidentielles (2021)	Elevé/Probable	Adaptation du calendrier d'intervention, coordination avec UNDSS et le BRC pour assurer la sécurité dans les zones d'intervention. Planification communautaire
Élections et changement de gouvernement	Faible/Probable	Informer le nouveau gouvernement des activités et objectifs du projet.

d) Suivie / évaluation — Quelle sera l'approche de suivi / évaluation du projet, y compris l'expertise en suivi / évaluation de l'équipe et les moyens et la chronologie pour l'analyse des données. Inclure le détail du budget alloué au suivi / évaluation, y compris pour la collecte de données de base et les données de fin de projet, et pour l'évaluation indépendante, et un calendrier approximatif du suivi / évaluation. Allouer au minimum 5 à 7% du budget du projet aux activités de suivi / évaluation, y compris les fonds adéquats.

Le suivi/évaluation de l'action sera coordonné par le Project Manager de l'agence lead (OIM) et réalisé par le staff responsable de chaque partenaire basé sur les indicateurs établis dans le cadre de résultats.

Le projet vise à produire des changements de comportement et des changements institutionnels à plusieurs niveau. Une enquête sera menée à deux moments de l'exécution du projet pour évaluer si les attitudes des membres de comités locaux vis-à-vis les autorités locales et le gouvernement centrale changent. Les membres des comités seront aussi enquêtés sur le comportement des acteurs sécuritaires pour mesurer l'impact des formations et de la consultation. Les réponses seront analysées par sexe et tranche d'âge. Le niveau d'implication du gouvernement central sera évalué à travers le nombre de réunions des comités mixtes par plusieurs délégués des services techniques décentralisé.

Des outils de suivi/évaluation internes seront mis en place au démarrage de l'action afin d'utiliser une méthodologie de suivi/évaluation la plus harmonisée possible et de pouvoir mesurer l'impact de l'action à une échelle globale. Des réunions régulières se tiendront entre les partenaires par le biais notamment d'un comité technique composé des points focaux de certains ministères et du Secretariat PBF.

Des études et des enquêtes de base seront menées au lancement de l'action et des enquêtes intermédiaires et finales permettront ensuite de mesurer l'évolution des indicateurs, les changements de comportements et l'atteinte des résultats attendus.

Par ailleurs, de nombreux outils permettront de garantir le suivi et l'évaluation des activités tout au long du projet. Ainsi, les activités font l'objet de rapports, permettant aux différentes parties prenantes de prendre connaissances des forces et faiblesses de l'action mise en œuvre. Par ailleurs, les activités disposeront des procès-verbaux de réunions (AGR, mise en place des comités locaux, réunions des comités locaux, AVEC, Cadres de concertation, etc.) De plus, certaines activités font l'objet d'enquêtes post activité. C'est le cas des distributions, par exemple, (enquêtes post distribution deux semaines après la distribution du cash pour les filets sociaux, le suivi post distribution après les subventions des AGR) en vue de connaître : comment les articles reçus ont été utilisés ; la situation un mois suivant la distribution ; et la satisfaction des bénéficiaires.

Correspondant à l'Annex A.1 un rapport détaillé (narratif et financier) sur le progrès des activités sera fourni PBF. Une évaluation externe finale sera réalisée à la fin du projet. Elle permettra de mettre en évidence la pertinence du projet, mais aussi sa durabilité, son impact, son efficience et son efficacité en lien avec la consolidation de la paix.

Les résultats des différentes enquêtes et évaluations seront partagés avec les ministères à travers le comité de pilotage composé par les points focaux des ministères concernés. Des fiches de capitalisation seront réalisées pour documenter des réalisations et les leçons apprises selon les opportunités. Ces documents seront disséminés auprès d'autres partenaires ayant mis en œuvre des actions innovantes pour favoriser les partages d'expérience et la capitalisation.

Afin d'assurer un système de suivi et évaluation crédible et opérationnel, un budget conséquent sera alloué permettant d'acquérir des outils de collecte mobile pour non seulement une réduction du temps mais un meilleur suivi de la qualité des données collectées.

Le mécanisme de gestion de plainte et de feedback sera une partie intégrante de ce système et permettra au projet d'avoir des remontées d'information de la part des communautés de manière continuelle. Le type de mécanisme sera défini en début de projet. Il n'est pas exclu qu'un numéro soit mis en contribution pour permettre une expression anonyme des bénéficiaires surtout dans les remontées d'information sur les cas de traite humaine, la violence basée sur le genre, la gestion des ALPC.

Le chronogramme du rapportage est le suivant :

Dates	Type de rapport
15 juin 2021	Narratif et financier soumis avec les rapports de diagnostics et autres études pertinentes du projet

15 novembre 2021	Narratif et financier soumis avec les premiers résultats des projets collectifs communautaires
15 juin 2022	Narratif et financier soumis avec les premiers résultats des activités génératrices de revenue et ceux de consolidation de la paix réalisés avec l'appui des autorités locales
15 novembre 2022	Narratif et financier
15 juin 2023	Narratif et financier

e) Stratégie de fin de projet / durabilité – Expliquez la stratégie de sortie du projet et comment le projet clôturera ses activités, y compris les mesures de la durabilité, des accords avec d'autres bailleurs de fonds pour une mobilisation des ressources, et indiquer les activités qui n'auront plus besoin de financement. S'il est prévu que d'autres bailleurs de fonds soutiennent le projet à sa conclusion, expliquez comment le projet assurera ce soutien de manière pro-active dès le début du projet. Le cas échéant, quel sont les liens avec des plateformes ou partenariats existants ?

Un des acquis principaux du projet sera la feuille de route développée par les comités mixtes. L'OIM va continuer de faire le plaidoyer auprès du gouvernement pour sa mise en œuvre après la fin du projet et va essayer d'identifier des bailleurs qui serait intéressés pour accompagner l'Etat tchadien dans la mise en œuvre bien avant la fin du projet. En fonction des résultats du projet, la continuation du travail avec le Haut-Commissariat des autorités traditionnelles pourrait être envisagé. Le projet sera présenté à des donateurs comme la Banque Mondiale et l'Union Européenne présent à N'Djamena. Le projet sera inclus dans des publications que l'OIM met à la disposition des représentants des bailleurs et d'ambassades présents N'Djamena et aux bailleurs rencontrés dans leur capitales lors des missions de la Cheffe de Mission. Le Bureau Régionale de l'OIM à Dakar, ainsi que le Département de Donor Relations à Genève seront impliqués dans la recherche de nouveaux financements. Les activités du projet seront présentées lors des visites éventuelles de donateurs à Faya.

Les acquis (connaissances des participants des formations, plan de ressources, etc.) seront utiles au-delà de la durée du projet. Les comités locaux seront sensibilisés à la gestion et la préservation des projets collectifs dès la sélection pour veiller sur les réalisations au-delà de la durée du projet. Les AGR seront conçus d'une manière de favoriser l'autonomie des personnes et des groupements au-delà du projet. Lors des réunions du comité technique les participants discuteront des liens entre le projet et le Plan National de Développement 2022-2026.

#### IV. Budget du projet

À toutes fins utiles, veuillez fournir une brève justification du budget proposé, indiquer les choix effectués lors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les voyages, ou tout autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l'approche visant l'optimisation des ressources (value for money).

Indiquez clairement en combien de tranches le budget sera transféré et quelles sont les conditions pour le transfert de la deuxième tranche ou d'une tranche suivante. L'approche standard consiste en 3 tranches pour les bénéficiaires de l'ONU et trois pour les bénéficiaires qui ne sont pas les agences de l'ONU. La deuxième tranche requiert que le projet ait dépensé ou engagé au moins 75% du budget de la tranche préalable et que les rapports PBF dus au cours de la période écoulée aient été soumis. Des tranches ou des conditions supplémentaires peuvent être ajoutées en fonction du contexte du projet, de la capacité de mise en œuvre et du niveau de risque.

3 tranches seront transférés aux agences de mise en œuvre selon ces conditions :

- 1ere tranche transférée à la suite de la signature du PBSO, des bénéficiaires et du gouvernement
- 2eme tranche transférée après 75% du montant de la 1ere tranche dépensée ou engagée
- 3eme tranche transférée après 75% du montant de la 2<sup>e</sup> tranche dépensée ou engagée

L'équipe projet fournira également les rapports de diagnostics et autres études pertinentes du projet dans les 6 premier mois d'implémentation afin de démontrer la pertinence de l'intervention du PBF pour la consolidation de la paix dans les zones cibles du projet. Les rapports successifs seront également accompagnés d'annexes de rapports d'activités ou d'évènement confirmant les avancées vis à vis des objectifs du projet.

Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel à part).

Résultats	Montant (USD)	Justification
Résultat 1:	\$ 1,102,625	- Les coûts incluent entre autres les enveloppes pour les projets collectifs et les appuis directs aux bénéficiaires
Résultat 2:	\$ 633,129	- Les coûts incluent entre autres des ateliers au niveau des localités cibles, les provinces et à N'Djamena, des missions de terrains conjoints pour assurer l'appropriation du projet et la feuille de route par le niveau central
Coût supplémentaire (hors activités)	\$ 1,067,984	<ul> <li>Les coûts supplémentaires incluent des pourcentages des staff des deux organisations qui sont nécessaire à la bonne mise en œuvre du projet et qui ne sont pas inclus dans les lignes d'activités;</li> <li>Des structures dans des localités cibles doivent être établies ou renforcés, inclus les mesures de sécurité;</li> <li>Les distances dans la zone d'intervention sont énormes. Donc, le carburant, des véhicules additionnelles et leur maintenance sont des positions budgétaires importantes;</li> </ul>

Coûts Indirects	\$ 196,262	(7 %)	Le budget inclus les coûts pour le suivi continue et une évaluation finale
Total	\$ 3,000,000		

#### Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

#### **AA Functions**

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved "Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds" (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned.
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once
  the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed
  upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed
  a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should
  not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations'
  headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

#### Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration		Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event			
30 April	Annual reporting – Report <b>Q4 expenses</b> (Jan. to Dec. of previous year)			
Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure				

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

#### Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

#### **Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent's website (http://mptf.undp.org).

#### Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

## Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

#### **Reporting:**

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by			
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist			
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist			
End of project report covering entire project duration		Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist			
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.			

#### Financial reports and timeline

Timeline	Event	
28 February	Annual reporting – Report <b>Q4 expenses</b> (Jan. to Dec. of previous year)	
30 April	Report Q1 expenses (January to March)	
31 July	Report Q2 expenses (January to June)	
31 October Report Q3 expenses (January to September)		
Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure		

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

#### Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

#### **Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent website (http://unpbf.org)

#### Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

#### **Special Provisions regarding Financing of Terrorism**

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

#### Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- ➤ Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (NOTE: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- > Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- ➤ Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (NOTE: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- > Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project19
- > Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- ➤ Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant

<sup>19</sup> Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 1:  L'appui socio-économique aux communautés et le renforcement des capacités des structures communautaire et des autorités créent un climat favorable au dialogue entre les communautés et l'Etat		Indicateur 1 a  % de membres des comités locaux qui disent que les autorités locales s'intéressent aux besoins de la population  Niveau de référence: à établir  Cible: augmentation de 10 %	Enquête auprès de membres de comités	Création d'un questionnaire et planification de l'enquête
		Indicateur 1 b % des membres des comités locaux qui estiment que la situation économique de leur communauté va se détériorer au cours des prochains 12 mois Niveau de référence: à établir Cible: baisse de 10 %	Enquête auprès de membres de comités	Création d'un questionnaire et planification de l'enquête
		Indicateur 1c  % des autorités locales qui estime que la situation économique dans leur unité administratif va se détériorer au cours des prochains 12 mois  Niveau de référence: à établir Cible: baisse de 10 %	Enquête auprès de membres de comités	Création d'un questionnaire et planification de l'enquête
	Produit 1.1  Mise en œuvre de projets collectifs durables identifiés par les communautés dans un processus participatif à travers un fond de développement inclusif	Indicateur 1.1.1  # de comités locaux établis avec au moins 50 % femmes  Niveau de référence: 0  Cible: 4	Procès-verbal	(Mission de reconnaissance au début du projet pour confirmer les localités cibles)
	Liste des activités relevant du produit: Activité 1.1.1 Création des comités locaux inclusifs	Indicateur 1.1.2 # diagnostics réalisés Niveau de référence: 0 Cible: 4	Rapports	(Mission de reconnaissance au début du projet pour confirmer les localités cibles)

Activité 1.1.2 : Conduite des diagnostics participatifs			
Activité 1.1.3 : Mise en œuvre des projets collectifs	Indicateur 1.1.3 % des membres de la communauté sont satisfait des services apportés par les projets collectifs mis en œuvre dans chacune des communautés Niveau de référence: 0 Cible: 70 %	Sondage de satisfaction d'un échantillon d'habitants des localités cible	Création d'un questionnaire et planification du sondage
Produit 1.2 :	Indicateur 1.2.1	Rapports	
Activité économique des communautés renforcées et diversifiées	# de bénéficiaires d'AGR  Niveau de référence: 0  Cible: 1600		
Liste des activités relevant du produit: Activité 1.2.1 : Mise en œuvre d'activités génératrices de revenus	Indicateur 1.2.2  % des membres des groupements bénéficiaires d'AGR déclarent avoir vu leur niveau de revenu et leur niveau de vie s'améliorer entre le début et la fin du projet	Enquête SCOPEO	Planification de l'enquête SCOPEO
Activité 1.2.2 : Mise en place d'un mécanisme de feedback et de gestion de plainte	Niveau de référence: 0 Cible: 80%		
	Indicateur 1.2.3  % des plaintes reçues font l'objet d'une investigation qui permet conduit à la correction disfonctionnement rapportés Niveau de référence: 0  Cible: 90 %	Rapports d'investigation PV des conclusions et mesures correctives apportées.	Etablissement du mécanisme de feedback (ligne verte et/ ou boîtes aux lettres)
Produit 1.3  Le secteur de la sécurité est professionnalisé tout en impliquant et responsabilisant les acteurs locaux dans les prises de décisions	Indicateur 1.3.1  % des habitants des localités cible enquêtés, qui perçoivent un changement de comportement des agents de sécurité  Niveau de référence: à établir Cible: 50 %	Sondage de satisfaction d'un échantillon d'habitants des localités cible	Création d'un questionnaire et planification du sondage

	Activité 1.3.1: Formation des acteurs du secteur de sécurité, des autorités et des comité locaux sur les thématiques portant sur le règlement pacifique des conflits, les droits de l'homme, la traite, l'éducation civique, la violence basée sur le genre, la gestion des flux migratoires  Activité 1.3.2 Mise en place d'un système de partage d'informations liées à la sécurité et d'alertes au sein même des comités locaux	Indicateur 1.3.2  # participants dans une formation commune  Niveau de référence: 0  Cible: 180 (tous les membres des 4 comités composé d'au moins 30 membres + 15 représentants de l'administration et du secteur de sécurité dans chaque localité)	Listes de présence	
Résultat 2:  Des canaux de communication entre l'Etat tchadien et les communautés sont établis à travers le travail conjoint sur une feuille de route pour une meilleure gestion de conflits lié à l'exploitation des ressources naturelles		Indicateur 2 a % de membres des comités locaux qui disent que le gouvernement centrale s'intéressent aux besoins de la population Niveau de référence: à établir Cible: augmentation de 10 %	Enquête auprès de membres de comités	Création d'un questionnaire et planification de l'enquête
		Indicateur 2 b  # de réunions des comités mixtes assistés par plusieurs délégués des service techniques décentralisés  Niveau de référence: 0  Cible: 4	Listes de présence/ comptes rendus	
		Indicateur 2 c # de membres du Haut-Commissariat des autorités traditionnelle régulièrement en contact avec les Ministères concernés concernant la meilleure gestion de conflits lié à l'exploitation des ressources naturelles Niveau de référence: à établir Cible: 2	Rapports	

	Produit 2.1	Indicateur 2.1.1	Rapport
	Analyse des modes de règlements traditionnels des conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles et la perception du code minier parmi les communautés au Nord	Rapport d'analyse disponible Niveau de référence: 0 Cible: 1	
	Liste des activités relevant du produit:		
	Activité 2.1.1 : Analyse des modes de règlements traditionnelles des conflits		
	Produit 2.2	Indicateur 2.2.1	Document
	Élaboration d'une structure de règlement pacifique des conflits liée à l'exploitation des ressources aurifères. Liste des activités relevant du produit:	Feuille de route finalisée Niveau de référence: 0 Cible: 1	
	Activités 2.2.1 Mise en place des comités mixtes pour le développement d'une feuille de route	Indicateur 2.2.2  # réunions avec participation DG  Niveau de référence: 0	Listes de présence/ comptes rendus
	Activité 2.2.2 : Plaidoyer auprès des ministères de tutelles pour une	Cible: 4	
	recomnaissance des comités mixtes de médiation  Activité 2.2.3 Elaboration d'une feuille de route pour une meilleure gestion de conflit autour de ressources naturelles	Indicateur 2.2.3  # de réunions des comités mixtes assistés par plusieurs délégués des service techniques décentralisés  Niveau de référence: 0  Cible: 4	Listes de présence/ comptes rendus

### Annex C: Liste de vérification pour le lancement du projet

	estion	OUI	NON	Commentaire			
1.	Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	X		Reste à identifier des acteurs pour la diffusion des plan de gestion de ressources			
2.	Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ? Veuillez attacher.		X				
3.	Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	Х		Les départements ciblés ont été identifiés. Les localités seront confirmées à travers une mission de reconnaissance au début du projet			
4.	Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ? Veuillez expliquer quand cela a été fait ou quand ce sera fait.		Х	Le Gouvernorat du Bourkou a été informé et demandé d'identifier les points de contact dans les ministères. Les communautés locales seront informées une fois les localités seront confirmés			
5.	Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?		X	Une mission de reconnaissance et une analyse de conflit seront effectuées au début du projet			
6.	Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	X		Selon la méthodologie de HI			
7.	Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?			NA			
8.	Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?	Х		Les activités ont été partagées entre les deux organisations selon leur expertise. L'OIM a été choisi comme agence lead.			
9.	Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?			Elaboration d'un plan de travail détaillé ; identification des points focaux aux ministères (1 mois environ)			